



# RAPPORT D'IMPACT

## 2025



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Bourgogne Franche-Comté

**1pact<sup>+</sup>**  
Joindre l'utile et le durable

## Avertissement

Ce rapport est un rapport d'impact publié volontairement par la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté.

Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards ou ESRS*). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est comprise dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et incluse dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE. La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire.

Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE : <https://www.groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference/>.



**Jérôme Ballet**  
Président du Directoire Caisse  
d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

**D**ans la continuité de nos engagements 2024 et pour les mêmes raisons d'exemplarité, de transparence et de cohérence avec notre stratégie globale, j'ai souhaité au nom de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté renouveler pour 2025 la publication de notre rapport d'impact.

Ce rapport illustre une nouvelle fois la déclinaison de notre stratégie RSE et la manière dont elle est totalement intégrée à notre plan stratégique 2027.

Conscients de notre rôle et notre impact territorial, nous avons à cœur d'être un acteur majeur des transitions de notre région.

Pour rendre concret mon propos, voici quelques actions emblématiques de 2025 :

- Notre communauté de référents Green créée pour partager largement notre stratégie RSE au sein de l'entreprise et accompagner son déploiement,
- Notre parcours Convention des Entreprises Climat qui nous permet d'établir une feuille de route claire, ambitieuse et accessible à tous,
- L'électrification de notre parc automobile pour le verdissement de nos déplacements.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons réaffirmer nos engagements en tant qu'entreprise responsable vis-à-vis de nos collaborateurs et parties prenantes et confirmer notre soutien auprès de nos clients dans le cadre de leurs propres démarches de transition ou rénovation énergétique.

### destination 2027



**117 M€**

Crédits dédiés à la rénovation et la transition énergétique



**-10%**

Empreinte carbone de la banque vs 2023



**TOP 4**

Satisfaction client sur le territoire BFC



**75%**

Mesure minimum de l'engagement collaborateurs

**-7,99%**

Baisse de l'impact carbone vs 2024



**2 800**

Projets financés pour la transition environnementale de nos clients particuliers

**79%**

Encours PME couverts par un dialogue ESG



**8.81%**

Taux d'emploi de personnes en situation de handicap

**91%**

taux de présence des agences dans les bassins de vie en BFC

**82%**

taux d'engagement des collaborateurs de la banque\*

**53%**

Clients sociétaires promoteurs



**5ème**

Classement sur le niveau de satisfaction client sur le territoire BFC

**642.000€**

Montant des dons dans le cadre de projets de mécénat

\*Résultat de l'enquête menée en 2025

<b>I. Fidèle à son histoire, la Caisse d'Épargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société .....</b>	<b>6</b>
<b>1. La Caisse d'Épargne, banque coopérative 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires.....</b>	<b>6</b>
1.1 La différence coopérative de la Caisse d'Épargne, garante de stabilité et de résilience.....	6
1.2 Animation du sociétariat.....	7
1.3 Le modèle d'affaires Caisse d'Épargne.....	9
<b>2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous ....</b>	<b>10</b>
2.1 Un groupe à "impact positif" .....	10
2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté .....	10
2.3 Labels et engagements.....	11
<b>3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau .....</b>	<b>11</b>
3.1 Rôle des organes de surveillance et de direction.....	11
3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Épargne .....	13
3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation15	
3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside ». 15	
<b>4. Prendre en compte les risques ESG .....</b>	<b>15</b>
<b>5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales .....</b>	<b>17</b>
5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact.....	17
5.2 Les enjeux ESG de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.....	19
<b>II. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous.....</b>	<b>21</b>
<b>1. Plan de transition du groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique .....</b>	<b>21</b>
<b>2. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté accompagne ses clients dans leur transition environnementale .....</b>	<b>22</b>
2.1 Accompagner les clients particuliers .....	22
2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires.....	23
2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires .....	24
2.4 Indicateurs.....	25
<b>3. Empreinte propre de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.....</b>	<b>25</b>
<b>III. Être un employeur de référence .....</b>	<b>29</b>
<b>1. Droits de l'Homme .....</b>	<b>29</b>
<b>2. Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs .....</b>	<b>29</b>
2.1 Attractivité .....	29
2.2 La compétence au cœur des politiques RH.....	31
<b>3. Dialogue social &amp; conditions de travail .....</b>	<b>31</b>
3.1 Dialogue social.....	32
3.2 Politique de rémunération .....	32
3.3 Qualité de Vie au travail.....	33
3.4 Prévention des risques et sécurité au travail.....	33
<b>4. Égalité de traitement et des chances .....</b>	<b>34</b>
4.1 Mixité et égalité professionnelle .....	34
4.2 Handicap .....	35
4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement.....	37
<b>5. Indicateurs chiffrés .....</b>	<b>37</b>
5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise .....	37
5.2 Santé et sécurité .....	38
5.3 Formation du personnel.....	38
<b>IV. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.....</b>	<b>40</b>
<b>1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables.....</b>	<b>40</b>
1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales40	
1.2 Accompagner les différentes structures de l'Économie Sociale et Solidaire .....	40
1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales .....	40
1.4 Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires.....	41
1.5 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé .....	41
1.6 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport .....	41
1.7 Indicateurs.....	42
<b>2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé.....</b>	<b>42</b>
<b>3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables .....</b>	<b>43</b>
<b>V. Être une banque inclusive qui protège.....</b>	<b>45</b>
<b>1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités....</b>	<b>45</b>
1.1 Mesure de la satisfaction client.....	45
1.2 Gestion des réclamations .....	45
<b>2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client</b>	<b>45</b>
2.1 Protéger les clients fragiles.....	45
2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière.....	47
2.3 Les jeunes et les familles.....	47
2.4 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées .....	47
2.5 L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous47	
<b>3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire .....</b>	<b>48</b>
3.1 Garantir une offre transparente.....	48
3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données .....	49
<b>VI. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité .....</b>	<b>51</b>
<b>1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires .....</b>	<b>51</b>
1.1 Promouvoir une culture éthique .....	51
1.2 Protéger les lanceurs d'alerte .....	51
<b>2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société .....</b>	<b>51</b>
2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité .....	51
2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme .....	52
2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs).....	52
<b>VII. Note Méthodologique .....</b>	<b>54</b>



## 01 Fidèle à son histoire, la Caisse d'Épargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement

- 1. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est une **banque coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires**
- 2. Un engagement : **rendre l'impact accessible à tous**
- 3. Une gouvernance portant **les enjeux ESG au plus haut niveau**
- 4. Prendre en compte les risques ESG
- 5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de **renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales**

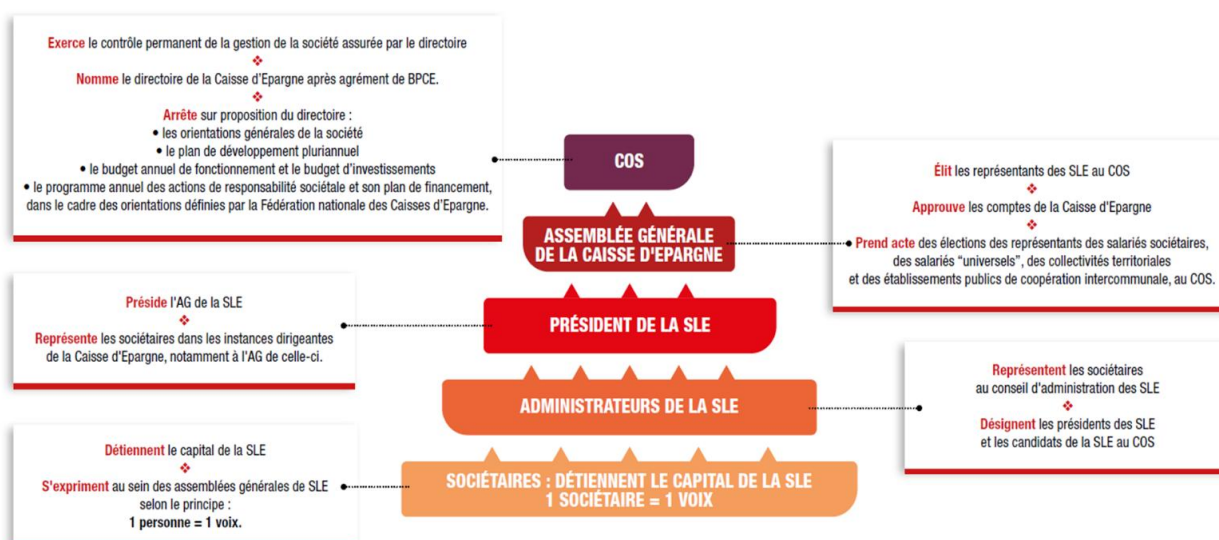
# I. Fidèle à son histoire, la Caisse d'Épargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

## 1. La Caisse d'Épargne, banque coopérative 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires

### 1.1 La différence coopérative de la Caisse d'Épargne, garante de stabilité et de résilience

Au niveau national, la Caisse d'Épargne reste la première banque des collectivités locales, elle joue un rôle crucial dans l'élaboration de solutions pour des besoins sociaux émergents. En local, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est une banque-assurance coopérative 100% régionale, ancrée dans son territoire et appartenant à ses clients-sociétaires. **Forte d'un large réseau d'agences, elle est présente dans 91 % des bassins de vie et n'est pas délocalisable.**

Son capital social est détenu par des sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les clients sociétaires, particuliers et personnes morales, collectivités territoriales et de salariés du territoire. Ils sont invités chaque année à participer aux assemblées générales de leur SLE, dont les conseils d'administration sont composés d'administrateurs élus et dont les présidents élisent leurs représentants au conseil d'orientation et de surveillance. Le conseil valide et assure le suivi des décisions prises par le directoire, composé de mandataires sociaux.



Ce modèle coopératif avec sa gouvernance duale permet à l'ensemble de ses clients de participer aux décisions, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, garantissant ainsi une autonomie régionale et une adaptation aux besoins locaux. La Caisse d'Épargne s'engage à inscrire son action dans le temps long en réservant au moins 15 % de ses résultats pour répondre aux attentes de son territoire, tout en s'adressant à tous types de clients, y compris les plus modestes.

Ces pratiques coopératives, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance. Les Caisses d'Épargne partagent les 7 grandes valeurs coopératives de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) que sont l'autonomie, la démocratie, la responsabilité, l'équité, l'égalité et la solidarité. En effet, l'adhésion est volontaire et libre, un contrôle démocratique est exercé par les membres et ces derniers contribuent de manière équitable au capital. Les

Caisses d'Épargnes sont des entités autonomes qui proposent des formations à leurs membres, représentants et salariés. Enfin, elles œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres. Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier, dans lequel il est écrit que les Caisses d'Épargne remplissent une mission de « protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ».

En 2022, les Caisses d'Épargne et la Fédération nationale des Caisses d'Épargne ont conduit une réflexion visant à donner au modèle coopératif une définition simple, unique et différenciante. A ce titre, une Caisse d'Épargne est « une banque-assurance 100 % régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires. »

## 1.2 Animation du sociétariat

### Animation de la vie coopérative

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté partage les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale et s'engage à les faire vivre au quotidien.

Principe coopératif		Indicateur	2025	2024
<b>1. Adhésion volontaire et ouverte à tous</b>	Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté	Nombre de sociétaires	<b>198 254</b>	<b>197 971</b>
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente	<b>0.1%</b>	<b>0.2%</b>
		Sociétaires parmi les clients (en %)	<b>26.88%</b>	<b>26.1%</b>
		Taux de clients sociétaires promoteurs	<b>53</b>	<b>50</b>
<b>2. Pouvoir démocratique exercé par les membres</b>	Les sociétaires votent lors des assemblées générales des sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe "une personne, une voix"	Nombre d'administrateurs du COS	19	<b>19</b>
		Taux de femmes au COS	59%	59%
<b>3. Participation économique des membres</b>	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Valeur de la part sociale (en euros)	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>
		Taux de rémunération de la part sociale (en%)	<b>2.20%</b>	<b>2.75%</b>
		Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	<b>3 753 €</b>	<b>3 773 €</b>
<b>4. Autonomie et indépendance</b>	La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. 100 % du capital de la Caisse d'Épargne est détenu par les SLE.			
<b>5. Éducation, formation et information</b>	La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information. Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur l'identité de la Caisse d'Épargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire.	Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	<b>17.3</b>	<b>14.7</b>
		Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	<b>95%</b>	<b>95%</b>
<b>6. Coopération entre les coopératives</b>	Les Caisses d'Épargne sont représentées dans différentes instances ou organisations de la coopération. A niveau national et international : Alliance Coopérative Internationale, Conseil supérieur de la coopération, Conseil supérieur de l'ESS, Coop FR. Au niveau régional : Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire.			
<b>7. Engagement envers la communauté</b>	La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté mène une politique d'engagement soutenue sur son territoire. Cf. chapitre 6 - Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.			

### Animation du sociétariat

**Le sociétariat de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est composé de 198 254 sociétaires au 31 décembre 2025**, dont une grande majorité de particuliers. La représentation des sociétaires s'organise à partir de 12 sociétés locales d'épargne (SLE). Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage local, la proximité et l'expression des sociétaires.

L'animation du sociétariat permet de renforcer le lien entre l'institution et ses sociétaires, parties prenantes essentielles à la vie de la banque. Les assemblées générales annuelles de SLE constituent un moment clé de cette animation. A cette occasion, chaque sociétaire vote selon le principe « une personne, une voix ». Ce cadre démocratique permet de valoriser la voix des sociétaires et de les impliquer dans la prise de décision. C'est également le moment de les informer sur les actualités de la Caisse d'Épargne et notamment sur les actions liées à la transition sociale et environnementale.

En 2025, les 15 Caisses d'Épargne se sont dotées du plan stratégique « Coop 2030 » ayant pour objectifs à horizon 2030 de conquérir de nouveaux sociétaires, de fidéliser le sociétariat et de le rajeunir. Des ambitions partagées par le Groupe BPCE dans le cadre de son plan stratégique « VISION 2030 ».

Dans ce cadre, la FNCE a lancé pour le compte des Caisses d'Épargne **un nouveau Club des sociétaires accessible sur l'espace client (Banxo & site internet)**. Il permet aux sociétaires d'accéder à un ensemble d'avantages : offres partenaires, bons d'achat, remises, cashbacks. Mais il va au-delà des bénéfices matériels : sa vocation est de devenir l'outil incontournable permettant aux Caisses d'Épargne **d'informer les sociétaires sur leurs actions dans les territoires mais également de créer une communauté de sociétaires pouvant s'impliquer dans la vie et les choix de leur banque et participer à des actions solidaires**.

Ainsi, le Club des sociétaires s'articule autour de deux promesses principales : le pouvoir d'achat et le pouvoir d'agir. Le premier se traduit par une plateforme d'avantages, proposant des réductions négociées auprès d'enseignes nationales – dans les secteurs du loisir, du sport, de la santé, de l'alimentation ou du tourisme. Ces remises, valables toute l'année, sont cumulables avec les promotions habituelles. Le second, le pouvoir d'agir, vise à renforcer le lien entre les sociétaires et leur territoire. Il s'agit de valoriser les initiatives locales, de soutenir des projets à impact et de favoriser la participation directe des membres à la vie coopérative.

En plus des actions dédiées aux sociétaires, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté a mis en place des actions afin d'accompagner au mieux les collaborateurs :

- **Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives** lors du parcours des nouveaux entrants (PNE) ;
- **Mise à disposition d'un e-learning** sur le modèle coopératif des Caisses d'Épargne ;
- **Mise en place d'un abondement spécifique dans le cadre du Plan Epargne Entreprise (PEE)**, pour toute investissement de l'intéressement dans au moins une part sociale ;
- Animation et sensibilisation des ambassadeurs RH et Responsables développement RH avec l'appui de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.



### 1.3 Le modèle d'affaires Caisse d'Epargne

#### Les grands enjeux de la société



**TRANSITION ENVIRONNEMENTALE**  
+1,45° dès 2023 vs l'ère préindustrielle



**TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE**  
Hausse de 45 % du nombre de personnes de plus de 80 ans au sein de l'UE d'ici à la fin des années 2030



**TRANSITION GÉOPOLITIQUE**  
Intensification des enjeux de souveraineté et des relocalisations industrielles



**TRANSITION TECHNOLOGIQUE**  
800 millions d'utilisateurs hebdomadaires de ChatGPT après 3 ans (source : openAI)

#### Notre ADN

- **UN MODÈLE DE BANQUE COOPÉRATIVE TERRITORIALE**  
au service de ses 705 287 clients
- **UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**  
**198 000 de clients sociétaires** élisent leurs représentants pour siéger **aux conseils** des banques régionales
- **UNE PERFORMANCE COOPÉRATIVE**  
pour inscrire notre croissance **dans le temps long**
- **UN IMPACT POSITIF GLOBAL**  
grâce à la force de **solutions locales accessibles à tous**

#### Nos atouts

- **NOS AMBASSEURS**  
Sociétaires et collaborateurs, fiers et engagés au quotidien  
**26.88 %** de sociétaires parmi les clients  
**19** administrateurs présents au Conseil d'Orientatation et de Surveillance  
**1 576** collaborateurs
- **NOS PARTENARIATS**  
Des partenariats avec différents acteurs du territoire, qui renforcent notre ancrage local  
**Représentant les entreprises: Réseaux Entreprendre – CRESS- MEDEF- CPME...**  
**Ecoles: BSB – Universités**  
**Sport et culture: AJ Auxerre – JDA – Elan Chalons – La Karrière – Opéra de Dijon...**
- **NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIGITAL**  
**167** agences et réseaux corporate  
**1** Pôle Experts Santé  
**3** e-agence  
**9** Espaces viticulture  
Une banque multicanale de proximité : **100% digital / 100% physique**
- **NOTRE SOLIDITÉ FINANCIÈRE**  
**1.89 Md€** de fonds propres et **ratio de CET1 de 20 %**  
**71 %** des résultats de la CE portés en réserves pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir  
Un système de garantie et de solidarité entre les établissements du groupe

#### Nos métiers

**PNB 2025 :**  
**313.9M€**



- **NOS MÉTIERS**  
**Apporter** des solutions bancaires et de financement à l'ensemble des clients  
**Intermédiaire** les services financiers complémentaires, les solutions d'assurance et immobilières
- **Distribuer** des solutions d'épargne financière, dont l'épargne responsable  
**Prendre** des participations financières dans les acteurs de l'économie régionale pour favoriser leur développement
- **PILIER STRATÉGIQUES**  
**Forger** notre croissance pour le temps long  
**Donner** à nos clients confiance en leur avenir  
**Exprimer** notre nature coopérative sur tous les territoires

#### Notre création de valeur

- **UN ACTEUR ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**2 906 M€** d'encours de financement à l'économie, dont :
  - **TPE/PME : 1 351 M€**
  - **Secteur Public : 1 220 M€**
  - **Logement social : 220 M€**
  - **Acteurs de l'ESS : 115 M€****1 171 M€** d'encours d'épargne verte  
**59 %** d'achats réalisés avec les fournisseurs locaux
- **UNE BANQUE MOBILISÉE POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE**  
**Pour les particuliers**  
**186 000** de visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables  
**36 M€** de financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique  
**Pour les entreprises**  
**79 %** de clients ETI actifs avec un dialogue ESG  
**41 M€** de financements de la transition et de décarbonation accordés et **13 M€** au titre de projets ENR
- **UNE BANQUE À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF**  
**111** projets de microcrédits personnels financés  
**18 M€** de financements accordés à l'Economie Sociale et Solidaire  
**12 M€** de financements accordés au logement social  
**334 M€** de financements accordés aux TPE/PME  
**203 M€** de financements accordés au secteur public
- **UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE**  
**87/100** index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes  
**116** recrutements en région  
**8.81 %** d'emploi de personnes en situation de handicap

## 2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

### 2.1 Un groupe à "impact positif"

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités qu'il se fixe afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

#### Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous », c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition. Les mesures mises en œuvre se déploient autour des axes suivants :

#### Des solutions à impact :

- **Pour les clients particuliers** : accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats,
- **Pour les clients B to B** : accompagner la transition des modèles d'affaires ;

**Le soutien à l'évolution du mix énergétique** : particulièrement dans le développement des énergies renouvelables et bas-carbone ;

**L'alignement de ses portefeuilles de financement** sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;

**Une démarche innovante en finance durable**, avec pour objectif de réaliser plus de cinq émissions d'instruments de financement verts, sociaux ou de santé par an.

#### Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, et sensible aux besoins de la société et des clients, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté joue un rôle sociétal clé, en finançant notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), les collectivités locales ou l'habitat social. Elle agit dans son écosystème

local, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elle est un acteur incontournable de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Les 15 Caisses d'Épargne déploient, dans toutes les régions de France, le Contrat d'Utilité : « 100 % coopératives, 100 % régionales et 100, % utiles au développement économique, social et environnemental des territoires ».

#### « Impact Inside » : une transformation interne toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

### 2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

#### Des orientations nationales en matière de durabilité

Après « Cap 2024 », la Fédération nationale des Caisses d'Épargne ouvre un nouveau cycle avec le lancement de « Coop 2030 » en 2025. Ce nouveau plan stratégique à horizon 2030 vise à développer et renforcer le modèle des Caisses d'Épargne, tout en consolidant leur rôle de banques assurances coopératives, ancrées dans leurs territoires, pionnières dans les transitions et appartenant à leurs clients-sociétaires. Il se positionne par ailleurs en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE « VISION 2030 », dont il partage les grandes orientations ; il repose sur trois piliers :

- Garantir et renforcer la compétence et l'efficacité de la gouvernance ;
- Accompagner les Caisses d'Épargne dans la promotion de leur sociétariat ;
- Fédérer la vision du groupe et renforcer l'influence des Caisses d'Épargne dans leur écosystème.

L'habitat constitue un domaine d'impact majeur de ce plan stratégique et est placé au cœur de la démarche coopérative par les Caisses d'Épargne. En soutenant des initiatives concrètes et des partenariats stratégiques, les Caisses d'Épargne font de l'accès au logement un levier d'impact sociétal et territorial, contribuant à l'émancipation de chacun.

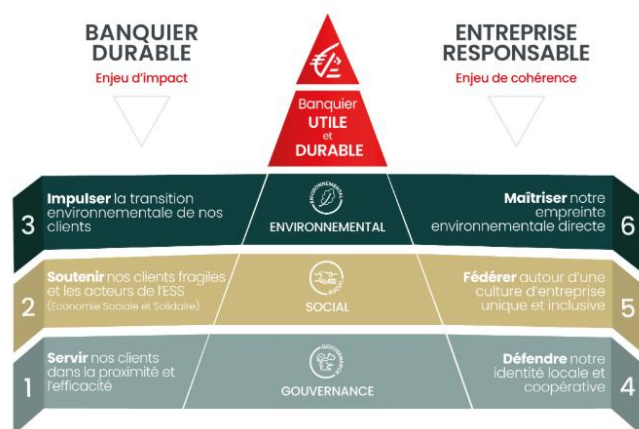
Ce plan stratégique est le fruit d'un travail collectif qui sera suivi au travers de quatre groupes de travail thématiques composés de présidents/es de directoire et de COS des 15 Caisses d'Épargne. Ces groupes de travail thématiques permettent une exploration des axes clés tels que la stratégie, le sociétariat, la gouvernance et la formation, les transitions et la philanthropie.

## La stratégie coopérative & RSE de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté accompagne les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Épargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

La politique RSE de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans cet héritage tout en cherchant à adresser les enjeux de notre époque, selon les priorités suivantes :

Consciente des enjeux actuels et à venir, ainsi que de sa portée sur le territoire en tant qu'acteur économique de premier rang, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté (CEBFC) est pleinement engagée dans une stratégie d'entreprise responsable. Portée au plus haut niveau de l'entreprise, la stratégie RSE se décline autour de 2 axes : Banquier Durable & Entreprise Responsable, eux même portant 3 engagements Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance au service de notre raison d'être : « Joindre l'utile et le durable ».



## 2.3 Labels et engagements

### Engagements du Groupe BPCE



(1) Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PR en 2016.

(2) Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

### Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

## Labels et certifications de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

Afin de valoriser, crédibiliser et améliorer sa démarche RSE, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté s'est engagée fin 2025 dans un processus de labellisation avec l'organisme AFNOR. L'évaluation sur site est fixée au 1<sup>er</sup> semestre 2026 de sorte que la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté sera en mesure, si elle obtient cette reconnaissance, de mettre en place un plan d'actions visant à renforcer l'impact positif de l'ensemble de ses activités sur le territoire sur les années à venir.

## 3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

### 3.1 Rôle des organes de surveillance et de direction

Le réseau Caisse d'Épargne a mis en place une politique de nomination et de succession des dirigeants qui intègre l'exigence de parité. Cette politique a été adoptée formellement par les 15 Caisses d'Épargne lors des réunions de conseil d'orientation et de surveillance.

Dans le cadre du renouvellement général de la représentation des sociétaires dans la gouvernance des conseils d'administration de SLE et des COS, la prise en compte de la parité est parfaitement intégrée par l'ensemble des parties prenantes. Outre l'obligation légale, les Caisses d'Épargne sont complètement engagées dans une représentation des sociétaires diversifiée, autant dans les profils et les compétences que dans l'âge et les genres.

Ainsi, le comité des nominations s'assure notamment que les aspects suivants de diversité au sein du COS sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles du sociétariat, objectif quantitatif minimum de 40 % relatif à la représentation du sexe sous-représenté. Au regard de ces critères, le comité des nominations veille, lors de tout examen de candidature au mandat de membre de COS, à maintenir ou atteindre un équilibre et à disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités et le plan stratégique du groupe mais également avec les missions techniques dévolues aux différents comités du COS.

Aucun de ces critères ne suffit toutefois, seul, à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du COS. En effet, le comité des nominations privilégie la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinions sur lesquels le COS peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche

Comté est composé de 19 membres, 3 représentants des salariés et 1 censeur. **Avec 11 femmes au sein du conseil d'orientation et de surveillance, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté atteint une proportion de 58 %.**

La loi Rixain du 24 décembre 2021 vient renforcer les exigences de représentation des femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes. Le directoire de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté **est composé d'un président et de 4 mandataires (2 femmes + 2 hommes), soit un taux de mixité de 50% parmi les cadres dirigeants.**

#### Formation des membres de COS et des administrateurs

Dans le cadre de la gouvernance coopérative du réseau Caisse d'Epargne, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne, en liaison avec le Groupe BPCE et les Caisses d'Epargne, accompagne et forme les élus dans l'exercice de leur mandat à travers un dispositif de formation dédié. Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés du COS. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence, en présence d'un expert.

Outre les sujets réglementaires, les administrateurs sont également accompagnés sur plusieurs thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses D'Epargne :

- Implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté : détection de projets correspondant aux thématiques soutenues par le fonds de dotation de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et évaluation des projets au sein des structures bénéficiaires
- Formations / sensibilisation à la biodiversité : la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté a organisé une opération de sensibilisation des administrateurs à la biodiversité, le 2 avril 2025, qui a réuni 34 personnes. Elle a également participé à un appel à projets sur le thème de la biodiversité, qui a permis d'accompagner 13 projets sur le territoire.
- Les administrateurs ont à leur disposition des formations sous format e-learning sur les thèmes suivants : l'inclusion bancaire des particuliers, la finance durable, la philanthropie, la responsabilité sociale et environnementale des Caisses d'Epargne (RSE), la transition environnementale, le microcrédit personnel, le social business, l'Economie sociale et solidaire, les Caisses d'Epargne pionnières dans les transitions, Finances et Pédagogie. Une formation pour les membres du COS a été organisée le 29 avril 2025 sur le thème de l'intelligence artificielle



## 3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Épargne

### Au niveau du Conseil d'orientation et de surveillance et de ses comités

Instance	Président	Périodicité (par an)	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
<b>Conseil d'Orientation et de Surveillance</b>	Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance	6	Exercer le contrôle permanent de la gestion assurée par le directoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques ESG</li> <li>Actions en matière de RSE</li> </ul>
<b>Comité des Risques</b>	Président du comité (1 membre du COS)	4	<p>Vérification de la compatibilité des prix des produits et services proposés aux clients avec la stratégie en matière de risque de l'entreprise.</p> <p>Il examine si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération de la Caisse d'Épargne sont compatibles avec sa situation au regard des risques auxquels elle est exposée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques ESG</li> </ul>
<b>Comité RSE</b>	Président du comité (1 membre du COS)	1 à 3	<p>Contrôle et détermination de l'engagement sociétal de la Caisse d'Épargne</p> <p>Le suivi du sociétariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions RSE de l'établissement en tant qu'entreprise mais aussi en tant que banquier vis à vis de ces clients.</li> </ul>

### Au niveau du directoire

Instance	Président	Périodicité (par an)	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité exécutif des Risques	Président du Directoire	4	<p>Le Comité est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'entreprise.</p> <p>Il porte une appréciation sur la qualité du dispositif de gestion des risques, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les politiques sectorielles ESG, notamment Politique ESG «défense &amp; sécurité»</li> <li>La notation ESG (fin du projet Metamorphose)</li> <li>Analyse de matérialité ESG en CEBFC</li> <li>Tableau de bord des risques climatiques, issu du Power BI BPCE</li> <li></li> </ul>
Comité stratégique DATA	Président du Directoire	2	Suivi des sujets stratégiques Data et technologies ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sujets de gouvernance et de qualités des données</li> </ul>
Comité de Pilotage énergétique	Membre du Directoire en charge du Pôle Ressources	1 à 2 Réflexions sur mutualisation avec Comité Impact +)	Faire valider les objectifs, plans d'actions, piloter et partager avec les Directions parties prenantes sur le périmètre gestion de l'énergie au sens large (fluides + déplacements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de sobriété</li> <li>Verdissement du parc</li> <li>Panneaux photovoltaïques</li> </ul>

Instance	Président	Périodicité	Missions	• Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité de L'impact positif	Président du Directoire	3	<p>Proposer une vision RSE pour intégrer les enjeux de transition environnementale et sociale à la stratégie de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté</p> <p>Valider les orientations stratégiques ESG de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté et piloter les projets mis en œuvre à cet égard</p> <p>Suivre les avancées des indicateurs et des plans d'actions définis et animés par l'ensemble des directions de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la stratégie RSE</li> <li>• Feuille de route Convention des Entreprises pour le Climat</li> <li>• Création d'un tableau de bord stratégique RSE</li> <li>• Bilan Carbone – RIV</li> <li>• Réflexions Labellisation AFNOR Engagé RSE</li> <li>• Acculturation des collaborateurs aux enjeux de la RSE</li> <li>• Projet Mobilité douce des collaborateurs / Semaine de la mobilité durable</li> <li>• Actions Don du Sang</li> <li>• Initiative TREFLE – Déclinaison en CEBFC</li> <li>• Relai de la stratégie RSE BPCE – Vision 2030</li> </ul>
Comité de Distribution	Membre du Directoire en charge du pôle Banque de Détail	4	Il étudie la stratégie de distribution sur le territoire et valide les projets de rénovation d'agences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation des équipements informatiques en agence (suppression des imprimantes individuelles, limitation des possibilités d'impression couleur...)</li> <li>• Optimisation du parc agences et des équipements</li> <li>• Rénovation énergétique du parc immobilier de la Caisse (application du décret tertiaire, rénovations/relocalisation d'agences...)</li> <li>• Optimisation d'automates (Baisse du nombre)</li> <li>• Campagnes d' enrôlement e-doc (faire baisser les courriers papier)</li> </ul>

### 3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation

Au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au conseil de surveillance et d'orientation concernant :

- Le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature, accordés aux membres du directoire, y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- La rémunération des membres du directoire.

Dans ce cadre, des objectifs portant sur les enjeux de durabilité ont été intégrés dans la part variable des rémunérations du directoire de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté :

- **Satisfaction clients** (cf. Net Promoter Score Clients)
- **Evolution de la RSE au sein de la Caisse d'Épargne**
- **Evolution du sociétariat.**

### 3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Au niveau du groupe, **la direction de l'Impact**, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe et s'assure de la bonne exécution opérationnelle des projets permettant de décliner les ambitions de la VISION 2030 de l'Impact sur les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), assurant une coordination globale et un accompagnement de chaque filiale.

**Un comité Impact** réunissant dix dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne a coconstruit la stratégie Impact du Groupe BPCE et en assure désormais le pilotage, validant les orientations, les projets prioritaires et le plan de travail opérationnel.

**Une filière Impact**, coordonnée et portée par la direction de l'Impact, pilote et accompagne la transformation durable des modèles d'affaires et métiers du groupe pour intégrer les enjeux ESG. Composée de l'ensemble des entités et métiers du groupe, elle garantit la co-construction, la mise en œuvre de lignes directrices communes et la déclinaison propre aux spécificités de chaque modèle d'affaires. Elle permet de s'assurer de l'exécution opérationnelle du projet stratégique Impact.

Chaque établissement et métier du groupe a désigné un sponsor Impact, membre de la filière, qui impulse et coordonne le plan d'action Impact au niveau de son entreprise et participe à la dynamique de co-construction.

Au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, le **pilotage de la stratégie RSE est du ressort**

**de la Direction Impact et Vie Coopérative dont le directeur est le sponsor Impact désigné.**

De manière globale, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur sa stratégie RSE afin de permettre l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble des métiers de l'établissement. **Elle est intégrée dans le plan stratégique Destination 2027 qui fixe notamment les priorités d'actions RSE suivantes :**

- Dynamiser notre modèle coopératif
- Accompagner les transitions de nos clients
- Acculturer les collaborateurs aux enjeux ESG
- Être un employeur attractif par notre engagement RSE
- Créer une filière dédiée au « Green Business » pour piloter, animer et diffuser l'expertise green dans les métiers

La stratégie RSE de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est pilotée chaque trimestre par un **comité de l'impact positif, animé par la direction impact et vie coopérative.** Il a notamment pour mission de :

- **Valider les orientations stratégiques ESG** de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté et piloter les projets mis en œuvre à cet égard
- Suivre les **avancées des indicateurs et des plans d'actions** définis et animés par l'ensemble des directions de l'entreprise

Parallèlement, le conseil d'orientation et de surveillance (COS) est doté d'un comité RSE, composé du président du COS et de trois membres du COS. Les avancées en matière de RSE sont présentées 2 à 3 fois/an au comité qui interroge les projets et résultats.

Enfin ce pilotage s'appuie sur un **tableau de bord d'indicateurs extra-financiers, en cours de finalisation sur 2025** et qui permettra d'évaluer de manière significative les progrès réalisés par l'établissement en matière d'engagements ESG.

## 4. Prendre en compte les risques ESG

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements ESG du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le comité des risques du conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des

risques ESG, le renforcement de la connaissance des risques, l'insertion opérationnelle des travaux et les mécanismes de pilotage consolidé des risques.

Destination 2027, le nouveau plan stratégique de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, mise sur la croissance et la rentabilité autour de trois priorités déclinées en 9 ambitions. Des objectifs concrets et des projets lancés dès 2025 soutiennent ce projet de transformation capital pour notre entreprise. Parmi les 9 ambitions, la Caisse a défini un axe « d'accompagner les transitions de nos clients ». La première étape a consisté en la création d'une communauté de référents green business animée par la banquière green et regroupant 21 référents issus des filières Banque de Détail, Banque de développement régional et siège. Les référents ont pour rôle de partager le plus largement possible le message dans les réseaux et au sein des Directions support pour pouvoir aider les collaborateurs sur les questions green liées à l'offre lancée en octobre. Trois réunions ont eu lieu en 2025.

En Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté, le référent risques ESG est le Directeur des Risques de la Conformité et des Contrôles Permanents. Un correspondant risques ESG est désigné depuis 2021 en complément, à savoir le Responsable du Département Risques opérationnels, risques financiers, pilotage et activités transverse. Les risques ESG sont traités au sein du Comté exécutif des risques. Mais le référent et le correspondant travaillent également en lien étroit avec la Direction de l'impact et de la vie coopérative, en charge de la supervision et de la coordination de tous les travaux relevant des domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ils participent donc également au comité de l'impact positif.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;

- L'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques climatiques et environnementaux. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques liés au secteur, et des évaluations à dire d'expert suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin d'étendre l'évaluation aux facteurs de risque sociaux et de gouvernance et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que la disponibilité des données et des outils d'analyse.

En 2025, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté a décliné la méthodologie proposée par le groupe BPCE et a réalisé les cotations de la matrice de matérialité en tenant compte des particularités de son territoire. Cette matrice de matérialité a été présentée en Comité exécutif des risques de juin 2025.

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.).

Dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- **Les politiques risques de crédit du Groupe BPCE**, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance liés aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;
- **L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE**, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon, Pétrole & Gaz et Défense et Sécurité ;
- **L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique** entre la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;
- **La notation des risques ESG** déployée sur l'ensemble du portefeuille Entreprises. Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

A noter également concernant le risque de crédit, qu'en Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, du point de vue des politiques des risques retail et corporates, au-delà de l'indicateur sur les DPE « F » ou « G », celles-ci prévoient, comme dispositions locales, la découverte assurantielle contre les risques climatiques sur le marché de la viticulture, et précisent le cadre d'intervention sur les projets hydroélectriques. Par ailleurs, la Banque de Développement Régionale a défini les modalités de déploiement du Dialogue ESG. Depuis janvier 2024, le Dialogue ESG est une condition nécessaire pour le passage en Comité des engagements des dossiers « Grandes entreprises ». Sa présence est contrôlée dans le cadre de la révision annuelle.

Enfin, parmi les principaux autres faits marquant sur l'année 2025, il convient de noter :

- Le déploiement du programme METAMORPHOSE. Ce programme Groupe comprend plusieurs dispositifs à la fois d'outils et de conduite du changement, visant à appréhender les enjeux ESG ainsi qu'à soutenir les projets de transition de nos clients. Il permettra également de qualifier les actifs durables à financer et de piloter nos trajectoires en matière d'ESG,
- Le déploiement de la première phase de la notation ESG, avec une note environnement fournie au poste bancaire du collaborateur pour les clients Corporate dès le 30 septembre 2025.

## 5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

### 5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles que la Caisse accompagne historiquement.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations, notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres de conseil d'orientation et de surveillance, représentants des clients sociétaires, des territoires et de la société civile sont au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations





régulières avec les dirigeants des Caisses d'Épargne, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, les instances représentatives du personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de prospectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.



**79%**

Des encours PME  
couverts par un  
dialogue ESG à fin  
2025



Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité et résultats
 Sociétaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux assemblées générales</li> <li>Election des représentants</li> <li>Réunions dédiées et lettres d'information</li> <li>Club de sociétaires</li> <li>Animation par la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation et promotion du modèle coopératif</li> <li>Participation à la vie de la banque</li> <li>Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région</li> <li>Mesure de la satisfaction</li> </ul>
 Administrateurs de sociétés locales d'épargne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux conseils d'administration des SLE</li> <li>Participation à des séminaires et/ou conventions</li> <li>Parcours de formation</li> <li>Participation possible aux comités RSE</li> <li>Revue de presse mensuelle, note de veille « Focus »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance</li> <li>Attribution de l'agrément aux nouveaux sociétaires</li> <li>Détention des parts de capital</li> <li>Contribution à l'élaboration des orientations générales et à l'animation du sociétariat</li> </ul>
 Membres du conseil d'orientation et de surveillance (sociétaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux conseils d'orientation et de surveillance (Caisse d'Épargne)</li> <li>Participation aux comités spécialisés</li> <li>Groupes de réflexion</li> <li>Formations réglementaires obligatoires et séminaires</li> <li>Site administrateurs dédié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance</li> <li>Participation à la définition des orientations stratégiques</li> <li>Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne</li> </ul>
 Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe) et baromètre satisfaction métiers</li> <li>Entretiens annuels</li> <li>Formations / Communication interne</li> <li>Réseaux associatifs (féminins, intergénérationnels, LGBT+)</li> <li>Droit d'alerte des collaborateurs</li> <li>Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail</li> <li>Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises)</li> <li>Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords</li> </ul>
 Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretiens</li> <li>Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG</li> <li>Événements clients</li> <li>Enquêtes de satisfaction NPS</li> <li>Partenariats institutionnels et commerciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des offres et accompagnement des clients</li> <li>Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits</li> <li>Amélioration de la satisfaction client</li> <li>Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente</li> <li>Gestion des réclamations et médiation</li> </ul>
 Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'achats responsables</li> <li>Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques</li> <li>Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats</li> <li>Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs</li> <li>Améliorer le niveau de satisfaction et la relation</li> <li>Consultation et appels d'offres</li> <li>Mesure de satisfaction</li> </ul>
 Acteurs institutionnels, fédérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres régulières (autorités publiques, chambres régionales, ...)</li> <li>Réponses aux consultations publiques</li> <li>Transmissions d'informations et de documents</li> <li>Siège dans les conseils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décisions collective, juste et éclairée</li> <li>Prise en compte des spécificités sectorielles</li> <li>Conformité réglementaire</li> </ul>
 Associations et ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appels à projets</li> <li>Mécénat (financier ou en nature)</li> <li>Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences</li> <li>Echanges réguliers</li> <li>Sièges dans les conseils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ...</li> <li>Amélioration de la transparence</li> <li>Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux</li> </ul>

## **.5.2 Les enjeux ESG de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté**

Au sens de la Corporate Sustainability Reporting Directive, un rapport de durabilité est publié aux bornes du Groupe BPCE. La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD, elle publie néanmoins ce rapport d'impact volontaire.

L'analyse de double matérialité a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE, incluant l'ensemble des Caisses d'Epargne. Pour 2025, le groupe identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires. Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté au sein des chapitres suivants :

<b>Enjeu matériel pour le Groupe BPCE</b>	<b>Chapitre Rapport d'Impact Volontaire</b>
Changement climatique	Contribuer à la décarbonation de l'économie
Personnel de l'entreprise	Être un employeur de référence
Communautés affectées	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire
Clients et utilisateurs finaux	Une banque inclusive qui protège
Conduite des affaires	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité



## 02

Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

- **1. Plan de transition du groupe BPCE** pour l'atténuation du changement climatique
- **2. La Caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté accompagne tous ses clients** dans leur **transition environnementale**
- **3. Empreinte propre** de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté

## II. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous.

### 6. Plan de transition du groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

La contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de l'économie s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant la stratégie commerciale du groupe, d'accompagner la transition de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

**Accompagner ses clients** dans leur transition environnementale ;

**Aligner ses portefeuilles** de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;

**Des trajectoires de décarbonation** proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseur ;

**Étendre sa stratégie** de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;

**Poursuivre la réduction** de son empreinte propre.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté contribue au plan de transition du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers, entreprises et collectivités locales sur son territoire et en apportant une gamme de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de ses clients.

#### Plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique



##### L'Impact accessible à tous

- Accompagnement de tous ses clients dans leur transition environnementale
- Alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseurs
- Extension de la stratégie de refinancement durable afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de VISION 2030
- Poursuite de la réduction de son empreinte propre



##### Adaptation de la stratégie commerciale des activités

###### Accompagner les clients particuliers

- Dans la rénovation énergétique
- Dans la mobilité douce
- Dans la remise en état après sinistre
- Via des produits d'épargne dédiés

###### Accompagner les clients personnes morales dans l'évolution des modèles d'affaires

- En s'appuyant sur l'analyse des plans de transition (ambition, performance passée et présente, leviers et actions, gestion opérationnelle)
- Avec une offre de produits et de solutions adaptés à la clientèle des entreprises
- Avec une offre de produits adaptés à la clientèle des investisseurs
- Via le renforcement des expertises de financement de la transition énergétique, le financement des énergies renouvelables, le M&A et les services d'intermédiaires sur les marchés de capitaux

###### Pilotage de décarbonation des portefeuilles



##### Leviers

- Accompagnement des clients particuliers avec une gamme complète de solutions de rénovation énergétique des logements permettant de préserver la valeur du patrimoine immobilier
- Accompagnement des clients particuliers et entreprises dans la mobilité bas-carbone
- Dialogue ESG permettant le conseil, en proximité des entreprises, avec l'analyse des modèles d'affaires selon leurs tailles et secteurs économiques
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique et l'accompagnement de la diminution du recours aux énergies carbonées
- Le pilotage des trajectoires de décarbonation des secteurs les plus émissifs en carbone
- Démarche continue de réduction de l'empreinte propre sur l'immobilier, la mobilité, le numérique, les achats



##### Objectifs et plans d'action

###### Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...

- **Les financements** des secteurs carbo-intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles **d'investissement** des activités d'assurance
- Les **portefeuilles et mandats** de l'activité de gestion d'actifs

###### ...complétés par des plans d'action dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :

- Financement dédié à la rénovation énergétique pour les particuliers

- Financement dédié à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15 % à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

## 7. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté accompagne ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance et permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique, une organisation a été mise en place qui permet d'animer **une communauté de référents « Green Business »** au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté. Cette organisation permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les clients en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Cette communauté formée à la Fresque du Climat, est animée par un **Banquier Conseil Green**, en support du déploiement de la stratégie Green Business de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté et relai de BPCE.

### 2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, la stratégie de réduction des émissions financées à l'échelle du groupe est basée en particulier sur la rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et sur la mobilité douce.

Plusieurs offres de produits & services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

#### Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :



- **En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables »**, disponible sur l'application mobile Caisse d'Épargne, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique.  
**La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté a ainsi enregistré 146.000 visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables depuis son lancement**
- **En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés.** Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés grâce à notre partenaire Cozynergy
  - Bilan énergétique,
  - Recherche de subventions,
  - Garantie de bonne fin des travaux,
  - Financements adaptés à chaque situation (prêt Eco PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié),
- **En augmentant** le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers ;
- En 2025, le montant de financements de travaux de rénovation énergétique était de **36.3 M€ pour la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté (soit +6.7 % par rapport à 2024)**.
- **En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable** pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

#### Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres » (soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO2 par km) ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » proposant aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

#### Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté permet à ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le CSL Vert et le CAT Vert, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique. Ce dispositif s'applique également aux 10 % de fonds collectés sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

En 2025, l'encours d'épargne collectée par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté sur le CSL Vert et le CAT Vert a augmenté de 71 millions d'euros (soit +158 % par rapport à 2024).

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales,

pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;

- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

**A fin 2025, la collecte brute sur les fonds commercialisés relevant ces objectifs d'investissements (articles 8 et 9) s'élevait à 246 millions d'euros pour la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté soit 26% de plus qu'en 2024.**

## 2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires

### Avec une offre de produits permettant aux personnes morales d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Dans une démarche, initiée en 2025 et commune avec le Groupe BPCE, visant à approfondir la connaissance des enjeux de décarbonation du portefeuille de crédit immobilier commercial, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a réalisé une collecte de données extra-financières permettant une analyse de la performance carbone des bâtiments financés et du potentiel de décarbonation de ce portefeuille. Le groupe développe désormais des outils pour améliorer la qualité et la granularité des données environnementales recueillies. Ces avancées renforcent la capacité du Groupe BPCE à accompagner ses clients dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de leurs bâtiments dont la rénovation énergétique du bâti, l'efficacité énergétique des équipements, la construction durable.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté accélère de la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité.

**En 2025, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a financé la transition et la décarbonation pour les entreprises à hauteur de 41.4 M€**

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires dont Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique, SAMI pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, Économies d'énergies pour faciliter la recherche de subventions et Opera pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie. En matière de rénovation énergétique, les entreprises sont accompagnées pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et équipements professionnels dans le cadre d'un partenariat avec Altarea, ingénieur de l'énergie et du bâtiment.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils car policy, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

### **Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clients entreprises**

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaires de ses clients entreprises, quels que soient leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue stratégique pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données.

**En 2025, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a mené un dialogue ESG avec 240 de ses clients entreprises actifs.**

### **2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires**

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone via des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Caisse

d'Épargne Bourgogne Franche Comté dispose d'équipes d'ingénierie financière et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du groupe (Natixis et BPCE Energéco).

S'agissant du financement des énergies renouvelables, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté est intervenue sur les projets WEB Windenergie et Elawan.

Pour le projet Vent du Serein porté par le sponsor Autrichien WEB Windenergie la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a participé au financement sans recours d'un parc éolien de 6 éoliennes d'une puissance cumulée de 25.5MW situé dans l'Yonne sur les communes de Poilly sur Serein et Sainte Vertu. Sur un financement global de 34M€, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a pris un ticket de 11.3M€ au côté d'ENERGECO et de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

Pour le projet PV Nivernais porté par le sponsor ELAWAN acteur mondial du secteur des énergies renouvelables, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté a contribué au financement d'un parc solaire située à Saint Pierre le Moutier d'une capacité de 12MW. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a un rôle de co-arrangeur au côté d'ENERGECO et a pris une part de 2M€ sur un projet global de 8M€.

En 2025, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 13 millions d'euros (soit en baisse d'environ 60 % par rapport à 2024, précisant que 2024 était anormalement élevée du fait d'une opération de 25M€).



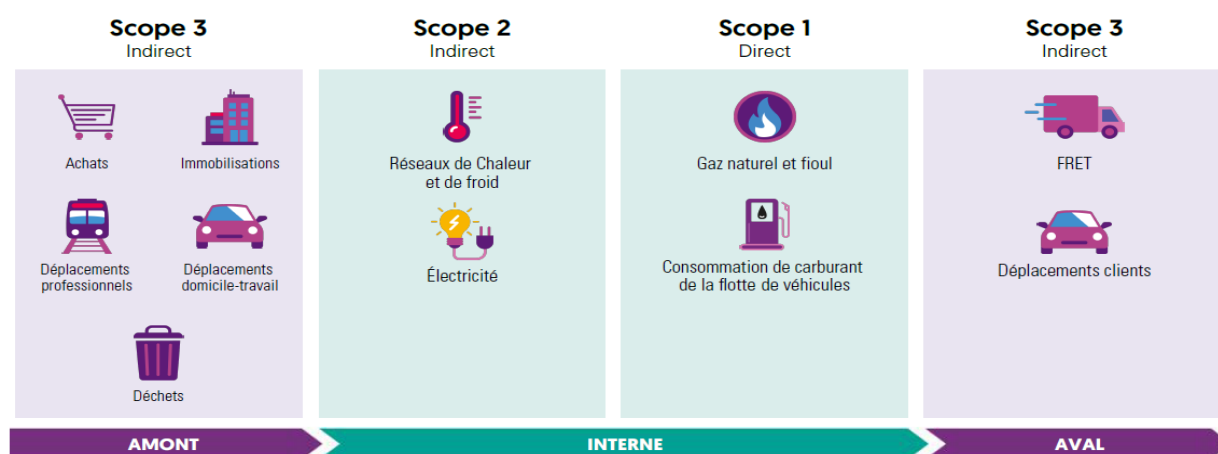
## 2.4 Indicateurs

Crédits Verts	31/12/2025		31/12/2024	
	Production (en M€)	Nombre	Production (en M€)	Nombre
<b>Particuliers</b>	<b>50.3</b>	<b>2 800</b>	<b>50.7</b>	<b>2835</b>
Rénovation énergétique	36.3	2 069	34.2	2 032
Mobilité douce	14	731	16.5	803
<b>Personnes morales</b>	<b>41.4</b>	<b>1 355</b>	<b>8.0</b>	<b>66</b>
TOTAL - Crédits Verts <sup>1</sup>	91.7	4 155	58.6	2 901

### 3. Empreinte propre de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



Le bilan total des émissions de GES de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'établit à 10 532 teqCO<sub>2</sub> à fin 2025, en réduction de 7.99% sur un an. Il se décompose comme suit :

(en teqCO <sub>2</sub> )	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (en %)
<b>Total Emissions brutes de GES - Scope 1</b>	476	626	-23.96%
<b>Total Emissions brutes de GES – Scope 2</b>	206	270	-23.70%
<b>Total Emissions brutes de GES - Scope 3</b>	9 849	10 550	-6.64%
Biens et services achetés	3 825	4 300	-11.05%
Biens d'investissement	1 899	1 950	-2.62%
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie <sup>2</sup>	208	270	-22.96%
Déchets produits lors de l'exploitation	70	38	84.21%
Voyages d'affaires	347	397	-12.59%
Déplacements domicile-travail des salariés	2 216	2 195	0.96%
Acheminement en aval	1283	1 400	-8.36%
<b>Emission totales de GES Empreinte propre</b>	<b>10 532</b>	<b>11 446</b>	<b>-7.99%</b>

Le poste le plus significatif est celui des biens et services achetés, qui représente 36% du total des émissions de GES émises par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté.

<sup>2</sup> Il s'agit des émissions non incluses dans le scope 1 et 2

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté a élaboré un **programme de réduction de son empreinte carbone** ; les **principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants** :

- **Immobilier** : Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées ;
- **Achats** : Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations ;
- **Mobilité** : Diminution des déplacements des collaborateurs, notamment domicile-travail (télétravail), verdissement de la flotte de véhicules ;
- **Numérique** : Développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

### Immobilier

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées, le recours à des prestataires locaux.

**Le projet Agence responsable** déployé au niveau du groupe a permis d'identifier 26 pratiques « responsables ». Dans ce cadre, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté a mis en œuvre 20 actions concrètes :

- **Chantier à faibles nuisances** : adaptation dans le cadre des travaux agences de l'existant afin de limiter les impacts RSE,
- **Audit énergétique** avec test d'infiltrométrie pour les nouveaux bâtiments et les bâtiments soumis au Décret Tertiaire,
- **Enseignes lumineuses** pilotées via domotique et horloge astronomique,
- **Remplacement rideau métallique** par des rideaux polycarbonates plus isolants,
- Sélection **du vitrage** en fonction de l'orientation de la façade,
- Utilisation lorsque possible de **matériaux biosourcés** pour garantir une faible empreinte carbone (sols biosourcés),
- Mise en place de **CVC Hybride** : uniquement pour les sites de taille significative,
- **Suppression des imprimantes individuelles** au profit d'une centralisée,
- **Remplacement des convecteurs** par des radiateurs caloporteurs pilotables par la domotique,
- **Remplacement des portes automatiques** par une porte à la française et suppression du rideau d'air chaud,

- Suppression des équipements IT redondants,
- Espaces verts : **recours à des paysagistes locaux et à des ESATS**,
- Recours à un prestataire unique pour le multi technique,
- Archivage externalisé et dématérialisation à la source,
- Cartes de visites : charte unique, limitation des modèles, zéro stock,
- **Ménage** : contrats groupe, mutualisation de l'heure minimale d'intervention, nettoyage de la vitrerie compris dans le contrat, pilotage et suivi de la prestation,
- **Fournitures** : catalogue restreint, produits verts avec un axe coût, plafonnement mensuel de commandes, optimisation des livraisons (regroupement de produits à livrer), mise en place d'un distributeur de fournitures sur Le Valmy,
- **Navette courrier** : prestataire référencé groupe, standardisation des jours d'ouverture des agences, réduction à 3 navettes par semaine, mutualisation des prestataires entre établissements,
- **Déchets** : tri, gestes éco-responsables, cartes bancaires, piles, déchets bio siège, papiers confidentiels, cartouches d'encre,
- **Encombrants** dans le cadre des travaux : chaque prestataire gère ses déchets sur les chantiers,

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté s'inscrit dans la **stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE**, au cœur du **Programme Entreprise Responsable**. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français,

Cette stratégie repose sur plusieurs axes :

- Passage sur une offre **d'électricité 100% énergies vertes**,
- Mise en place de la **domotique** pour adapter la consommation d'énergie en fonction des usages, pilotage de nos consommations en eau avec détection des fuites et coupures automatiques via électrovannes pilotées,
- Equipement de sites **en panneaux solaires** pour favoriser l'autoconsommation,
- **Isolation de nos bâtiments**,
- Réalisation **d'audits énergétiques** de ses bâtiments,

## Achats responsables

Les actions de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 4 au paragraphe 3.

## Mobilité

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Mise en place d'une **politique voyage** visant à optimiser les déplacements professionnels,
- **Remplacement de la flotte de véhicules par des véhicules moins émetteurs de CO2 (dans le cadre de la loi LOM),**
- Mise en place d'un **outil de covoiturage** pour les véhicules professionnels et personnels,
- Mise en place **d'un bus connecté** fonctionnant au gaz avec navettes quotidiennes (Besançon-Dijon),
- Installation de **bornes de recharge électrique.**

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté participe au groupe de **travail dédié à l'électrification de la flotte automobile initié fin 2024.** Le projet a notamment mis à disposition un état des lieux des flottes du groupe, des synthèses des évolutions réglementaires et fiscales, des analyses des différentes solutions de recharge, un catalogue de véhicules adaptés à ces nouveaux enjeux, ainsi que des préconisations sur la conduite du changement. **La Caisse d'Épargne affiche un objectif de parc automobile 100% électrique à fin 2027.**



## Numérique

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement

d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place.

- Calage des allumages et extinctions des afficheurs dynamiques sur les horaires des agences.
- Suppression de l'ensemble des imprimantes personnels du réseau commercial (1200 machines).
- Remplacement des matériels utilisant des piles par des matériels à batteries
- **Traitements des déchets via des prestataires spécialisés en retraitement.**
  - 2,5 tonnes de déchets revalorisés.
  - 420 matériels réhabilités pour revente en seconde vie.
- **Dons de matériels à associations et écoles.**
  - 50 ordinateurs portables.





### 03. Être un employeur de référence

- 1. Droits de l'Homme
- 2. **Attractivité, fidélisation et engagement** des collaborateurs
- 3. **Dialogue social & conditions de travail**
- 4. **Egalité** de traitement des chances

## III. Être un employeur de référence

### 1. Droits de l'Homme

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'inscrit dans la contribution du Groupe BPCE au respect et à la promotion des droits humains, conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, dont il est signataire. Ceci constitue un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE).

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté décline le **Code de conduite et d'éthique du Groupe BPCE**, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, à travers sa politique de ressources humaines :

- S'attache à créer un **environnement inclusif**, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- S'assure de la mise en place d'un **dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail** et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- Respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

En outre, les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'homme, conformément au Code de conduite et d'éthique (principe 5).

### 2. Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs

#### 2.1 Attractivité

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

#### Recrutement et marque employeur

Les processus de recrutement de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau

d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté et du Groupe BPCE.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur trois piliers :

- Placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- Mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement ;
- Valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées.

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté renforce ses actions pour :

- Accentuer sa présence sur les réseaux sociaux (avec une nouvelle stratégie de communication) et dans les territoires avec notamment le développement des relations écoles en région ; l'animation d'ambassadeurs RH qui participent localement aux forums et salons pour présenter leur métier
- Diversifier ses modes de recrutement et l'expérience candidat au travers des formats variés : forums et salons de recrutement, intégration de stagiaires et alternants, intégration sur deux semaines de stagiaires de seconde pour leur présenter les métiers de la banque et les accompagner dans la préparation de leur projet professionnel
- Renforcer sa présence dans les différents classements mesurant l'influence de la marque employeur ;
- Maintenir des marqueurs forts autour du Sport, de la Santé et de l'Engagement collectif.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels. **Elle accueille chaque année près de 75 alternants et en 2025 plus de 50 jeunes de moins de 30 ans en CDI ont été intégrés.**

Enfin, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté encourage la cooptation auprès de ses collaborateurs à travers un programme interne.

## Diversifier les recrutements : POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle) et reconversion des sportifs

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a mis en place le dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) proposé par France Travail qui permet de former et de recruter des demandeurs d'emploi.

En complément, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est en étroite relation avec le CREPS de Dijon pour participer à des tables rondes auprès de jeunes sportifs ou animer des journées d'intégration des alternants dans les locaux du CREPS.

### Accompagnement et suivi renforcé pour les nouveaux entrants

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur 3 ans (dans le cadre commun de l'accord GEPP groupe (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)).

Cette démarche d'accueil est structurée autour de plusieurs étapes majeures :

- Un parcours de pré-boardings pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur,
- A l'arrivée du collaborateur, un kit de bienvenue et un mot d'accueil personnalisé et ensuite un parcours d'intégration (rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés)
- Pendant les premiers mois, une matinale RH pour présenter les dispositifs RH et l'entreprise et un suivi renforcé avec des entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH.
- Une journée découverte de l'entreprise le premier semestre pour découvrir les principales directions et activités de l'entreprise. Un déjeuner et un échange informel a lieu avec les mandataires et les nouveaux entrants.
- Le mentorat est encouragé pour que le nouvel entrant sur des métiers d'expertise ou de management, puisse être accompagné par un collaborateur spécialiste ou manager expérimenté.

### Une évolution professionnelle enrichissante, grâce à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents.

Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne : une bourse à l'emploi (au niveau de l'entreprise et du groupe) pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs et des plateformes groupe (pour comprendre les nombreux métiers et filières emploi des



entreprises du groupe et se projeter dans les évolutions et parcours possibles ; Mobiliway plateforme dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité.

La politique de formation active déployée par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, favorise l'apprentissage en continu au travers de son portail de formation Click&learn et est un vecteur de fidélisation important.

Des parcours de formation métiers sont déclinés pour accompagner au mieux tous les collaborateurs nouvellement nommés : parcours Défis métiers pour les conseillers et gestionnaires de clientèle, parcours métier patrimonial, Parcours sur le métier de chargé d'affaire professionnel parcours managers, parcours métiers Directeurs d'Agence, parcours vivre et marché Professionnel, parcours directeur d'agence marché professionnel, parcours projet professionnel pour les femmes.

A l'issue des parcours, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté organise des soirées de valorisation des fins de parcours pour féliciter et remercier les formés, les formateurs ainsi que toutes les personnes organisatrices de ces parcours.

## 2.2 La compétence au cœur des politiques RH

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution et de forte concurrence, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La politique de développement des compétences s'exprime à **travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé en juillet 2025** qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser et former à l'Impact ;
- Garantir un accompagnement à l'IA pour tous.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté consacre **plus de 7% de sa masse salariale à la formation continue** pour développer les compétences de ses collaborateurs, sur les métiers du réseau, les services bancaires et les fonctions supports.

Le plan de développement des compétences répond aux enjeux de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté à développer la posture commerciale liée à la conquête, la recommandation et la négociation de ses collaborateurs du réseau commercial ; à poursuivre la **transition des activités de back office vers le middle office** pour les métiers des services bancaires ; ainsi qu'à accompagner les fonctions supports dans le développement de la **DATA, de la technologie et du digital**. Le respect des obligations réglementaires pour tous les métiers et le renforcement de la culture RSE sont également un des enjeux du plan de développement des compétences. La banque s'aligne sur l'objectif du groupe BPCE à offrir l'un des meilleurs écosystèmes de formation à ses collaborateurs.

**En 2025, les faits marquants ont été les suivants :**

- Parcours métiers pour les nouveaux entrants Conseiller et Gestionnaire Clientèle : accompagnement personnalisé dès l'entrée avec 2 semaines d'agence école en observation
- Programme "progresser dans le réseau" : parcours de développement de compétences personnalisés auprès des conseillers commerciaux sur la base d'un référentiel de compétences et de performance, le conseiller peut identifier ses points de progrès avec son manager et, après un diagnostic de compétence, construire avec lui son parcours personnalisé ;
- Parcours Dynamiser mon Portefeuille pour tous les commerciaux du réseau
- Accompagner les métiers d'expertise en lien avec la clientèle patrimoniale, les marchés professionnels
- Accompagner les commerciaux, les directions risques et Crédits aux enjeux des transitions Environnementales, Sociales et Gouvernementales (ESG)
- Parcours de développement des compétences des directeurs d'agences spécialisés sur les marchés Professionnels et Patrimoniaux
- Accompagnement des managers sur leur posture managériale
- Accompagner les évolutions des activités des services bancaires
- Promouvoir la RSE
- Accompagner les mutations des métiers de l'informatique et de la technologie



## 3. Dialogue social & conditions de travail

### 3.1 Dialogue social

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté maintient un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté dispose de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2025, qui aborde notamment les thématiques de l'équilibre intergénérationnel, des dispositifs d'aménagement des fins de carrière, du développement des compétences, de la mobilité professionnelle, géographique et du congé de mobilité.



Cet accord innove en proposant un cadre de référence pour le déploiement de l'IA générative au sein du groupe.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté met en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Ces accords viennent compléter les accords de la Branche Caisse d'Epargne tels que les accords sur la prévention des incivilités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ainsi, en 2025 la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté a négocié :

- Un avenant de révision n°3 à l'accord d'entreprise relatif au **travail, à la durée et à l'organisation du temps de travail** à la CEBFC ;
- Un accord d'entreprise relatif à **l'abondement employeur 2025** à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté ;
- Un accord d'entreprise relatif **aux astreintes** à la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté ;
- Un accord d'entreprise relatif à **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et la prise en compte de la parentalité à la CEBFC ;
- Un accord d'entreprise relatif à la **qualité de vie et des conditions de travail** à la CEBFC ;

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté privilégie les accords à durée déterminée pour maintenir une dynamique de négociation et adapter les accords en fonction des bilans effectués au terme de chaque accord à durée déterminée. Pour les accords à durée indéterminée, si des difficultés sont identifiées ou des aménagements sont rendus nécessaires, des négociations de révision sont engagées. L'accord, une fois signé, est mis à disposition de tous les salariés de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté dans l'intranet de l'entreprise.

### 3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs. Elle favorise l'équité en matière de rémunération, tout en garantissant des niveaux compétitifs et en intégrant des dispositifs de protection sociale adaptés pour tous les collaborateurs. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

### 3.3 Qualité de Vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Plusieurs accords QVCT ont été signés au sein du groupe, notamment sur la mesure et la prévention du stress, sur les conditions de vie au travail, pour les aidants.

**La démarche QVCT s'articule autour de quatre dimensions :**

- **L'attention portée au bien-être au travail, le « Care » :** des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie pro/vie perso (Droit à la déconnexion, Espace bien-être, Equilibre des temps de vie, Accompagnement à la Parentalité, Plan de Lutte contre la sédentarité et les Troubles Musculo-Squelettique, Séance de sophrologie, Conférence sur le bien-être, Sensibilisation à l'ergonomie avec la formation d'ambassadeurs dédiés, Accompagnement spécifique des salariés malades avec des adaptations de postes, Mise à disposition de cellule d'écoute, d'accompagnement de coachs , un soutien aux aidants familiaux, la mise en place d'accompagnement de situations individuelles sensibles avec des adaptations de postes ou de contrat , des aides pour le retour après longue absence.
- **La qualité des relations et du management :** un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes (Charte managériale - Parcours de formation pour tous les nouveaux managers et mise en relation avec des mentors - Parcours de formation pour les futurs directeurs d'Agence - Simplicité des organisations – Communication mensuelle auprès de la communauté des managers - Enquêtes qualité régulière auprès des nouveaux entrants et des nouveaux managers) ;
- **L'environnement de travail :** un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration (Nouveau siège social avec accompagnement de tous les managers et collaborateurs à l'utilisation du mode de travail en Flex office, Accompagnement de tous les managers sur le travail hybride, Espaces et Outils collaboratifs, l'intégration de la dimension humaine dans la gestion des transformations, sensibilisation et formation pour lutter contre les stéréotypes, le sexisme et le harcèlement - mise à disposition de guide LGBT+QIA) . Le télétravail est

également proposé à tous les métiers du siège et du réseau commercial ;

- **L'accompagnement des transformations :** une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement et qui forme via des parcours de formation pour tous les métiers

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté veille également à :

- **Maintenir une politique d'accompagnement des situations individuelles sensibles :** soutien aux aidants familiaux, monoparentalité, maladies chroniques (guide cancer et maladies chronique), handicap...
- **La mise en place d'une organisation du travail adaptée aux situations individuelles** le nécessitant avec un pilotage mensuel des situations individuelles de maintien en emploi en concertation avec la médecine du travail
- **Maintenir des liens** avec les salariés en absence de longue durée, préparation du retour à l'emploi.

**En 2025, la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté a signé un nouvel accord QVCT**, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans. Il prévoit des mesures protectrices et concrètes telles que :

- Un droit à la déconnexion renforcé,
- Des droits supplémentaires pour les salariés aidants (versement d'une allocation brute en complément de l'indemnisation de la CAF et possibilité de bénéficier de dons de jours),
- Pour les salariés concernés par des violences intrafamiliales, une autorisation d'absence rémunérée de deux jours pour réaliser les démarches en lien avec l'urgence de la situation.

### 3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Caisse d'Epargne et des dispositions légales en vigueur. Ces accords édictent des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

On peut citer : l'accord de branche Sécurité, qui vise à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face aux agressions ou aux risques émergents (de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque) ou l'accord de branche sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle (sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non).

Un plan d'actions spécifiques existe pour prévenir les risques :

- **Un accompagnement de la sécurité des commerciaux** : prévention, formation, accompagnement, en cas de conflit avec le client - en prévention ou curative, post traumatique (incivilités, agression verbale ou physique, hold-up)
- **Une prévention des risques de santé concernant les troubles musculosquelettiques** : améliorations du poste de travail, mobilier, éclairage, etc. ; des adaptations de postes spécifiques en lien avec la médecine du travail, des séances de formation sur la prévention des troubles musculosquelettiques ont été assurées en 2025
- **Une assistance** de service sociale dédiée et cellule d'écoute psychologique joignable 24h/24 ;
- Des inspections des sites par les équipes des travaux et des membres de la CSSCT pour cibler les potentielles actions et les potentielles inscriptions aux formations à réaliser (afin d'avoir idéalement un SST par site) ;
- Une mise à jour éventuelle du **DUERP** (ajout et/ou modification d'un risque, ajout et/ou modification d'une action à mettre en œuvre)
- **Un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT)** retravaillé chaque année avec les membres de la CSSCT ;
- **Un suivi des motifs d'accident de travail et de trajet déclarés en CSSCT.**

#### 4. Egalité de traitement et des chances

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

##### 4.1 Mixité et égalité professionnelle

La politique s'illustre concrètement au travers des principes mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et autres violences.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe.

En 2025, la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté a signé un nouvel accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui

entrera en vigueur le 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans. Il prévoit des mesures protectrices et concrètes telles que :

- Analyse des situations et rattrapage des écarts injustifiés de rémunération entre les femmes et les hommes avec un minimum de revalorisation fixé à 800€ bruts annuels ;
- Majoration de 20% du montant de la revalorisation versée au titre de la garantie maternité/adoption au retour du congé ;
- Congé fausse couche de 3 jours rémunérés pour la salariée victime d'une fausse couche, ainsi qu'aux salariés vivant en couple avec la mère ;
- Octroi d'un jour supplémentaire de congé soins pour les salariés monoparentaux assumant la charge d'un ou plusieurs enfant(s) de moins de 16 ans ;
- Congé endométriose d'un jour par mois rémunéré pour les collaboratrices.

#### Les actions suivantes concourent à la mixité et l'égalité professionnelle en Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté :

- Mise à disposition des managers, des collaborateurs et des équipes dirigeantes d'outils de sensibilisation : **Guide mixité, Guide Parentalité, vidéos de sensibilisation, quiz...** ;
- Processus RH portant sur la diversification des profils de recrutement : **formation des recruteurs RH et managers**
- Sensibilisation de tous en matière de lutte contre le **sexisme et le harcèlement** en entreprise ;
- Actions de sensibilisation annuelles lors de la **semaine de la mixité et la semaine de parentalité**
- **Animation d'un Réseau féminin** proposant des conférences, des sensibilisations et des ateliers
- Nomination de **référénts harcèlements**
- Méthodologie de calcul des écarts de rémunération avec **régularisation des écarts de plus de 5%**
- Engagement à promouvoir la mixité parmi les cadres
- **Dispositifs de formation dédié aux femmes** : parcours POTENTI'L, DECLIC, pour identifier et accompagner les femmes à potentiel et parcours BOOSTER, dédié aux femmes des viviers de futurs dirigeants

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes.

Concernant ses instances dirigeantes, **la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté a pour ambition de dépasser le seuil des 30% exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».**

Et concernant l'encadrement supérieur (cadres dirigeants), la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté affiche au 31 décembre 2025 une représentativité des femmes de 50%.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- **En matière de rémunération** : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Des enveloppes dédiées sont ainsi réservées pour réduire les écarts constatés et non justifiées par la nature et/ ou le positionnement de l'emploi.
- **En matière de recrutement** : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.
- **D'autres initiatives portent sur la mise en avant de témoignages de collaborateurs** exerçant des métiers où ils sont plus faiblement représentés afin de combattre les stéréotypes.
- **En matière de parentalité**, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, en France, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs conformément aux dispositions légales applicables en France. En application de ce principe, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100% du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute.
- **Des actions de sensibilisation** : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.

## 4.2 Handicap

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique est inscrite dans les accords du Groupe BPCE, dans les accords de branche Caisse d'Epargne et agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)<sup>4</sup>.

A travers ces accords, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- **Le maintien en emploi** : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible ou en veillant à ce que ces salariés puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés ;
- **Le recrutement et l'intégration** : en favorisant la professionnalisation de ces salariés, le sourcing et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- **Le changement de regard pour une meilleure inclusion** : avec des actions de sensibilisation au handicap et à l'inclusion ;
- **Le soutien Secteur du Travail Protégé et Adapté** via une politique d'achats qui vise dans la mesure du possible à recourir aux prestations de structures STPA.

Au sein de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise.

Grâce à la mise en place de cette politique, **le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 8.81% en 2024, au-dessus de l'obligation légale de 6%. Le taux 2025 sera connu en mai 2026.**

En matière d'actions liées au handicap, plusieurs mesures sont appliquées pour prévenir les risques en matière de maintien dans l'emploi, de recrutement, intégration et de changement de regard :



### Plan d'action maintien en emploi défini dans les accords handicap 2023-2025

- Information auprès des collaborateurs qui rencontrent des difficultés de santé sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques dont ils pourraient bénéficier en faisant reconnaître leur situation de handicap ;
- Accompagnement des salariés souhaitant entamer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Gestion pluridisciplinaire des situations individuelles et recherche de solutions ;
- Aide au financement de besoins de compensation du handicap dans un champ professionnel et personnel ;
- Aménagement des formations (internes ou externes) en fonction des contraintes liées au handicap de la personne.

Sur 2025, plus de 111 mesures individuelles d'accompagnements ont été proposées pour les collaborateurs en situation de handicap (portant, soit sur des aménagements de l'organisation (horaires, télétravail, répartition des tâches, essais encadrés), soit sur l'aménagement de postes de travail (matériel), soit sur des accompagnements individuels avec l'aide de coach ou d'assistante sociale.

### Plan d'action recrutement et intégration de personnes en situation de handicap défini dans les accords handicap 2023-2025

- Accueil et formation de personnes en situation de handicap via des stages ou des contrats en alternance ;
- Participation aux actions de sourcing dédiées aux candidats en situation de handicap (forum virtuel, salon, cabinet spécialisé...);
- Communication externe pour attirer de nouveaux collaborateurs en situation de handicap ;
- Adaptation du processus de recrutement selon les besoins individuels des candidats en matière de compensation ;
- Sensibilisation / formation des équipes RH, recruteurs et managers aux principes de non-discrimination appliqués au handicap.

### Plan d'action : changement de regard défini dans les accords handicap 2023-2025

En 2025, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté s'est concentrée sur des actions visant à améliorer la sensibilisation aux handicaps visibles et non visibles et améliorer l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap. Pour cela, des vidéos de sensibilisation (avec inversion des situations), des jeux sous forme de quizz, formation de managers avec témoignage de collaborateur concerné par le handicap)

### Plan d'actions Soutien du Secteur du Travail Protégé et Adapté défini dans les accords handicap 2023-2025

- Mise en place d'un plan d'actions annuel par chaque fonction achats des entreprises ;
- Sensibilisation des acheteurs locaux et des prescripteurs ;
- Partenariat national avec le Réseau Gésat.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté finance les missions handicap de l'Ecole BSB de Dijon, ainsi que celle de l'Université de Bourgogne et permet ainsi la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication autour du handicap ainsi que le financement de matériel adapté aux étudiants.

Elle est également partenaire du Raid Handi-Fort à Besançon, et œuvre ainsi au changement de regard sur le handicap. Elle participe également au DUO DAY tous les ans et permet ainsi l'immersion de personnes porteuses de handicap dans des services pour découvrir les métiers de la Banque

**8,81%**

Taux d'emploi de personnes en situation de handicap  
(Obligation légale : 6%)



**10** Réunions de maintien en emploi de concert avec la médecine du travail, les coaches spécialisés, l'assistante sociale



**260.000€** d'achats et de prestations auprès d'entreprises adaptées ou du secteur protégé



**7** Séances de sophrologie  
**8** ateliers sur les troubles musculosquelettiques



**41** personnes suivies et accompagnées au cours de leur longue maladie et/ou de leur retour à l'emploi



**6** bénéficiaires d'aménagement de poste pour situation d'aidants d'écoute



**112** Entretiens d'écoute



**111** mesures de compensation du handicap (temps partiel thérapeutique, télétravail spécifique, réorganisation d'activités, aménagements de poste avec mise à disposition de matériel ergonomique, mobilités internes, coaching mis en place, mise en relation avec l'assistante sociale)

### 4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, les politiques Diversité, Equité & Inclusion sont accompagnées par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs : des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion ou pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement. En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau groupe et les DRH des entreprises.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté s'appuie sur ses référents (référent harcèlement RH et référent CSE) pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs.

Des actions spécifiques sont déployées par la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté :

- Déploiement de module e-learning destinés aux nouveaux collaborateurs et managers pour sensibiliser à la non-discrimination, et à l'inclusion
- Formations à la non-discrimination auprès des recruteurs
- Mise à disposition d'un e-learning "Comprendre la Diversité & l'Inclusion"
- Création d'un livret pour déconstruire les stéréotypes d'identité de genre et d'orientation sexuelle

## 5. Indicateurs chiffrés

### 5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

#### Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés <sup>3</sup>	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre	%	Nombre	%
Masculin	620	38.77%	638	38.95%
Féminin	979	61.23%	1000	61.05%
<b>TOTAL SALARIES</b>	<b>1599</b>	<b>100%</b>	<b>1638</b>	<b>100%</b>

#### Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

Salariés	31/12/2025			31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents <sup>4</sup>	926	581	1507	941	604	1545
Nombre de salariés temporaires	53	39	92	59	34	93
<b>TOTAL SALARIES</b>	<b>979</b>	<b>620</b>	<b>1599</b>	<b>1000</b>	<b>638</b>	<b>1638</b>

#### Embauches, taux de rotation

Salariés	31/12/2025			31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
Nombre d'embauches	117	25	142	166	80	246

En 2025, le taux de rotation<sup>5</sup> était à **8.22 %**.

<sup>3</sup> Nombre de personnes (nombre de contrats) en CDI, CDD, alternants et VIE présentes en fin d'année.

<sup>4</sup> Collaborateurs permanents (CDI).

<sup>5</sup> Taux de rotation = ((Nombre d'entrées CDI sur la période de référence + nombre de sorties CDI sur la période de référence) / 2) / (Effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

## Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
< 30 ans	301	18.82 %	302	18.44%
>= 30 et < 50 ans	771	48.22%	819	50.00%
>= 50 ans	527	32.96%	517	31.56%
Non reporté	0	0%	0	0%
<b>TOTAL SALARIES</b>	<b>1 599</b>	<b>100%</b>	<b>1 638</b>	<b>100%</b>

## 5.2 Santé et sécurité

Données Santé et Sécurité	31/12/2025	31/12/2024
Taux de fréquence d'accidents de travail (en %)	3.29%	6.47%
Nombre d'accidents du travail sur la période	9	18

## 5.3 Formation du personnel

Salariés	2025			2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre moyen d'heures de formation par salarié (permanents et temporaires)	49	53	51	46	48	47



## 04

Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.

- **1. Soutenir les acteurs des territoires** et développer des infrastructures durables
- **2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé**
- **3. Être exemplaire** en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

## IV. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

### 1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

#### 1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Caisses d'Épargne. Partenaire incontournable des entreprises, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté met l'épargne locale et les résultats au service de son territoire, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux répondant aux besoins économiques spécifiques des territoires.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté accompagne entreprises dans leurs projets de croissance et de transitions. **Des chargés d'affaires dédiés sont présents au sein des écosystèmes régionaux** pour permettre à leurs clients de bénéficier de réactivité et d'expertise dans leurs projets, contribuant ainsi aux multiples enjeux économiques et sociaux du territoire.

- Accompagnant les PME, ETI et entreprises innovantes via des solutions de financement pour le cycle d'exploitation, l'innovation, la transmission ou la croissance externe des entreprises ;
- Affirmant leur logique de proximité et de responsabilité avec des solutions de financement adaptées aux enjeux de leurs clients, notamment en matière de transition écologique, énergétique et sociale. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté déploie dans ses actions un dialogue ESG approfondi avec ses clients entreprises pour appuyer leur démarche de transformation sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En tant qu'investisseur sociétal, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales.

En 2025, **328 millions d'euros de financements ont été accordés aux TPE / PME**. L'encours de crédit sur les TPE / PME s'élève à 1 297 millions d'euros au 31 décembre 2025.

#### 1.2 Accompagner les différentes structures de l'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) contribue positivement à l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, bien être et sport.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté est un partenaire bancaire de premier plan des entreprises à impact social et/ou environnemental de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle compte parmi ses clients des associations, fondations, mutuelles et coopératives accompagnées par des chargés d'affaires dédiés – experts des spécificités de ces acteurs.

En donnant accès à l'ensemble des produits et solutions bancaires et en apportant un conseil à valeur ajoutée, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté propose une gamme complète sur tous les univers de besoins. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, tournée en faveur de l'innovation sociale avec l'engagement d'être utile au développement et aux enjeux de transitions, garantit un accompagnement cohérent au sein de son territoire et crée des synergies qui s'inscrivent dans la durée.

- Accompagnant les associations gestionnaires dans le secteur médico-social : ces structures, véritables forces d'emploi pour les territoires, sont un maillon fondamental de la solidarité vis-à-vis de toutes les personnes fragiles (personnes malades, âgées, handicapées, enfants...);
- S'impliquant auprès de l'enseignement privé ;
- Appuyant les entreprises sociales innovantes pour favoriser l'impact social et environnemental de l'économie (par exemple, développement de services de collecte de biodéchets, de recyclage de déchets électriques et électroniques) ou en soutenant l'insertion sociale par le travail.

#### 1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales

Les Caisses d'Épargne, principal financeur privé du secteur public français, sont un partenaire référent des territoires. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté offre aux collectivités locales une gamme complète de solutions de financement et de services pour les accompagner dans la transformation de leurs régions. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté soutient les collectivités locales via :

- L'accompagnement des structures public/privé (EPL – Entreprises Publiques Locales), entités de plus en plus plébiscitées par les territoires pour la mise en œuvre de projets structurants, avec le déploiement de partenariats comme avec la Fédération des EPL et la mise en place d'une animation propre à ce marché ;
- La commercialisation d'enveloppes bonifiées BEI (Banque Européenne d'Investissement) axées sur : l'eau et assainissement, l'efficacité énergétique et la mobilité durable, la Rénovation ou extension d'infrastructures sportives existantes ;

- Des propositions de financements dédiés afin de valoriser leur engagement environnemental ou social (ex. Prêt à Impact) ;
- Des solutions d'encaissement et de paiement dédiées au secteur public.

#### 1.4 Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires

Premier partenaire bancaire privé du logement social et fréquemment présent au capital des bailleurs comme dans leurs conseils d'administration, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté poursuit son implication historique au service de l'intérêt général. Elle accompagne les acteurs du logement social dans leurs besoins, en soutenant notamment :

- Le renouvellement de l'enveloppe du Prêt Logement Intermédiaire ;
- La création de structures foncières pour le développement du logement intermédiaire ;
- Promotion de la démarche Green au travers de partenariats emblématiques, comme l'association Delphis (Pôle d'innovation dédié à l'habitat social).



#### 1.5 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté joue un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès de sa région et de ses habitants

en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins, en contribuant au développement du tissu d'entreprises innovantes et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation, notamment via :

- Un espace affinitaire dédié dans le portail commercial de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté permettant d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;
- Afin d'accompagner les étudiants en médecine, Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 3e année consécutive son partenariat avec l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI) et propose le Pass Future Installation qui permet d'assurer une continuité d'accompagnement entre la vie étudiante et le passage dans l'exercice libéral des jeunes diplômés ;
- Engagée auprès de l'ensemble des acteurs de la Silver économie, Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 8ème année consécutive son partenariat avec France Silver économie ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté propose un :
  - Prêt dédié aux professionnels de la santé (adossé à la Banque Européenne d'Investissement permettant de bénéficier d'un taux préférentiel),
  - Partenariat avec Médecins Solidaires (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées).

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté soutient également les entreprises de la santé, de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, Biotech, Medtech) via des dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (Néo Business).

Enfin, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté accompagne le financement et la transformation des infrastructures de santé, (hôpitaux publics/privés, Ehpad, maisons de santé pluriprofessionnelles et hébergement social).

#### 1.6 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté soutient collectivités, professionnels, entreprises du sport,

fédérations et clubs, favorisant la promotion du sport professionnel et amateur. Investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme Sport et Santé pour conforter son positionnement en tant que Banque du Sport et Banque de la Santé.

Fort de l'héritage des Jeux de Paris 2024, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté poursuit son engagement en faveur du sport, notamment en :

- Soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;
- Promouvant un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion (cf. Pacte Utile) ;
- Accompagnant les athlètes dans leur formation, leur carrière et leur reconversion ;
- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité ;
- Dédiant un premier fonds aux entreprises innovantes du sport : Sport & Performance Capital, créé et géré par Seventure Partners (affilié de Natixis Investment Managers) avec l'appui des Caisses d'Epargne.

## 1.7 Indicateurs

Production annuelle (en M €)	31/12/2025	31/12/2024
Financement de l'ESS, du logement social et du secteur	229,5	147,4

## 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

Créées par des philanthropes, les Caisses d'Epargne œuvrent depuis leur origine en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la région Bourgogne Franche-Comté : en 2025, le mécénat a représenté près de 643 K€ (soit + 94 % par rapport à 2024). 41 projets ont été soutenus, principalement dans le domaine du handicap, de la solidarité et de la biodiversité.

Cette stratégie philanthropique se veut adaptée aux besoins du territoire ; elle est définie par les instances dirigeantes de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté (directoire et conseil d'orientation et de surveillance). La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté associe ses parties prenantes aux partenariats qu'elle noue avec des structures d'intérêt général : associations, fondations et fonds de dotation. Par ailleurs, des administrateurs et des collaborateurs participent aux étapes de détection, de sélection et d'accompagnement des projets

Depuis 2023, des administrateurs ont été formés à l'évaluation des projets de mécénat. Ils ont un rôle actif et permettent de nourrir les relations avec les associations en s'y rendant un an après l'accompagnement, pour le suivi du projet et collecter

des indicateurs d'impact. Le formulaire utilisé a été co-réalisé avec un spécialiste de la mesure d'impact.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté a créé en 2018 un fonds de dotation qui lui permet d'accompagner des structures locales d'intérêt général dans leur projet en lien avec des thématiques définies chaque année. Pour 2025, les thèmes concernaient les seniors, le handicap et le développement durable. Par ailleurs, à l'initiative de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, à travers ce fonds de dotation, a participé à un appel à projet dédié à la biodiversité.

L'association Parcours Confiance Bourgogne Franche-Comté, dont l'objet social concernait l'octroi de microcrédits à des personnes exclues du circuit bancaire classique, a rejoint, comme l'ensemble des Caisses d'Epargne, l'Institut du Microcrédit. Deux collaboratrices de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté continuent à exercer cette activité de microcrédit, désormais en mécénat de compétences.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté soutient le fonds de dotation du réseau Caisse d'Epargne constitué par la Fédération nationale des Caisses d'Epargne. Il a pour objet d'encourager et de soutenir des actions d'intérêt général visant à lutter contre l'exclusion et la précarité, notamment bancaire et financière, et des actions et programmes d'aide à vocation solidaire. Il permet également de soutenir l'association Finances & Pédagogie, qui déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent ainsi que la Fondation Caisse d'Epargne Belem reconnue d'utilité publique, qui a pour projet de promouvoir le passé maritime de la France et de conserver dans le patrimoine national le dernier grand voilier français du XIXe siècle, classé monument historique depuis 1984. Enfin, ce fonds est doté d'un montant de 200 000 euros intervenant rapidement en cas de catastrophes naturelles.

En 2025, le Groupe BPCE a lancé une série d'initiatives territoriales de protection du patrimoine naturel : chaque projet s'inscrit dans un cadre d'impact fondé sur la méthode des services écosystémiques, défini avec un comité scientifique (composé d'experts et d'institutions nationales spécialistes des enjeux liés à la biodiversité, à l'eau et à la forêt). Le comité vérifie la conformité de chaque projet, la gestion et le suivi étant confié à des structures techniques et scientifiques locales. Fin 2025, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté a validé son engagement à porter une initiative locale et à la présenter au Comité Scientifique TREFLE au début de l'année 2026.

### 3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

#### 3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE.

Elle contribue au dynamisme et à la collaboration territoriale en s'appuyant dès que possible sur des fournisseurs locaux. La part des fournisseurs PME au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté est de 59,1 % en 2025.

#### 3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté déploie la politique Achats Responsables du Groupe BPCE3 dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs.

- Le niveau de risque RSE propre à la prestation est pris en compte (outil de cartographie des risques RSE avec l'AFNOR) afin d'identifier les mesures prioritaires à traiter pour mitiger ces risques le cas échéant. Une pondération liée au niveau de risque est également proposée pour la prise en compte de l'évaluation de la réponse du fournisseur ;
- Des spécifications RSE sont proposées pour intégration au cahier des charges par les métiers prescripteurs en lien avec les risques préalablement identifiés ;
- Un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat visée est utilisé lors des consultations pour mesurer la performance RSE des fournisseurs et identifier des plans de progrès à mettre en place dans le cadre de la prestation. Ces questionnaires visent également à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux RSE et à intégrer la problématique carbone dans les solutions proposées ;
- La phase de contractualisation intègre dès que possible les plans de progrès RSE élaborés notamment grâce à l'analyse des réponses au questionnaire RSE.

Ces dispositifs nationaux sont déclinés par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté en mettant l'accent sur certaines initiatives spécifiques :

- Une fiche d'expression de besoin est renseignée par les Achats et la Direction Métier pour tout achat >20K€ HT, cette fiche permet d'identifier si le recours à un fournisseur du domaine de l'inclusion ou du handicap est adapté. Au 2ème semestre 2026, cette fiche sera abandonnée au profit d'un workflow, qui permettra de mieux encadrer les besoins d'achats et/ou de contrats et les réglementations associées.
- La procédure Achats intègre la consultation des fournisseurs du secteur adapté ou protégé et l'envoi

d'un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat (plus ou moins détaillé suivant la catégorie d'achat).

- Les grilles d'analyse comparative des fournisseurs consultés comportent un critère RSE pondéré (pondération variable selon les catégories d'achats)
- Des clauses contractuelles spécifiques à la RSE sont systématiquement intégrées dans nos contrats
- Une présentation du bilan STPA est réalisée chaque année par la DRH en Comité Achats et Externalisations

#### 3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, s'est doté d'un dispositif de suivi des délais de paiement qui permet de vérifier l'alignement des entités du groupe sur l'objectif maximum des 28 jours de délais de paiements et d'alerter en cas de dépassement de ce seuil.

Un livre blanc a été diffusé, exposant les enjeux réglementaires, les objectifs à atteindre, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que la méthodologie de calcul pour garantir des données fiables et homogènes. Ce livre blanc et un tableau de bord trimestriel sont accessibles à toutes les entités du groupe et à leurs dirigeants.

En 2025, le délai moyen de paiement de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté a été réduit à 24,6 jours ouvrables contre 28 jours en 2024 et 94.6 % de ses paiements sont alignés avec les délais de paiement standard.

La baisse du délai de paiement résulte de travaux menés depuis fin 2024 avec l'ensemble des Directions gestionnaires et la Direction Comptabilité, notamment le rappel des règles de traitement des factures :

- Envoi des factures fournisseurs directement à la Comptabilité
- Mise en place de délégations de signatures pour pallier les absences en périodes de congés
- Sensibilisation des fournisseurs par les gestionnaires sur les dates de factures (qui ne doivent pas être antidatées)

De plus, depuis fin 2024, les factures sont réglées aux fournisseurs dès leur validation par les gestionnaires.

Au 2ème trimestre 2026, un tableau de bord, développé sous PBI, permettra aux Directions gestionnaires de suivre mensuellement leurs factures en attente de validation et leurs délais de paiement.



## 05

### Être une banque inclusive qui protège

- 1. Placer **la satisfaction client au cœur** de nos priorités
- 2. Proposer une offre de produits **qui n'exclut aucun client**
- 3. **Protéger** les intérêts du client et du sociétaire

## V. Être une banque inclusive qui protège

Pour la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »).

### 1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

#### 1.1 Mesure de la satisfaction client

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients. Des dispositifs d'écoute performants mesurent en temps réel la qualité perçue par chacun des clients sur l'ensemble des marchés, et aident à détecter des leviers d'amélioration. Ils interrogent chaque année les clients au travers d'enquêtes à chaud (après une interaction du client avec sa banque) ou à froid (à des moments réguliers au cours de l'année).

Pour la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, les bonnes pratiques mises en œuvre concernent l'amélioration de l'accessibilité téléphonique et mails, la bonne prise en charge en agences des demandes clients, la réactivité aux demandes clients.

Depuis 2021, le « net promoteur score » (NPS), indicateur de référence de mesure de la satisfaction, progresse régulièrement pour la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, **il est passé de + 7 en 2021 à +28 en 2025.**

**A fin 2025, le pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif était respectivement de 98 % et 100%, toujours en hausse depuis 2021.**

Le nombre d'agences et centres d'affaires avec un NPS positif progresse également régulièrement depuis 2021 (2021 : 74% d'agences et 75 % des centres d'affaires). Nous avons la même tendance avec le nombre d'agences Or (2021 : 19 agences Or, 2025 : 88 agences).

Cette performance reflète la mobilisation de toutes les agences de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté sur les fondamentaux de la satisfaction client : renforcement de la qualité de service, forte réactivité aux demandes, continuité de la relation et proactivité.

Dans le cadre du plan stratégique "Destination 2027", l'ambition principale consiste à être parmi les 4 premiers établissements leader de la satisfaction sur le marché des Particuliers sur notre territoire Bourgogne

Franche-Comté. Fin 2025, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté se place 5ème. Nos actions pour parvenir à cet objectif : Animer, Piloter et Communiquer.

#### 1.2 Gestion des réclamations

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et des avis clients via Google.

Les voies de recours en cas de réclamation et les modalités de contact sont communiquées aux clients sur les sites internet des établissements du groupe 12, sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

En 2025, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a encore amélioré ses process de gestion avec **55,73% des réclamations traitées dans les 10 jours ouvrables et un délai moyen de traitement encore réduit (13,32 jours contre 16.7 jours en 2024).**

Les natures des réclamations étaient les suivantes : 30% des réclamations portaient sur la fraude et escroqueries, 22% sur la tarification).

### 2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

#### 2.1 Protéger les clients fragiles

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires. Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

### Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. Cette Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), est facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantit l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté met à disposition sur son site internet les détails de l'offre spécifique à la clientèle fragile, ainsi qu'un espace pour les clients rencontrant des difficultés financières présentant l'ensemble du dispositif d'accompagnement dédié<sup>13</sup>.

En complément, un programme relationnel est mis en place pour l'ensemble des clients en inclusion bancaire (clients fragiles, en risque de surendettement et droit au compte), mettant à disposition des conseils, des bonnes pratiques et de l'information sur la gestion budgétaire via une e-newsletter « Les Clés de votre Budget » et des bannières digitales dans leurs espaces connectés.

### Agir en prévention du surendettement

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de scoring prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

### Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous

les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

### Renforcer l'écoute de la clientèle fragile

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté renforce son accueil et son écoute des clients en difficulté avec la création d'une agence spécialisée, l'e-agence Passerelle, une entité dédiée à l'accueil, au traitement et au suivi des clients détenteurs de l'offre OCF. L'e-agence Passerelle, rattachée à la Banque Digitale a pour objectif de traiter la clientèle ciblée fragile pour s'assurer de la proposition des offres commerciales adaptées et l'accompagnement des clients concernés.



### Développer l'éducation financière

Depuis sa création en 1957, l'association Finances & Pédagogie, soutenue par les Caisses d'Épargne, déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent. Les publics cibles sont composés de jeunes et d'acteurs des milieux scolaires et universitaires, de personnes en situation de fragilité économique et financière, et de professionnels de l'action sociale, associatifs (bénévoles ou salariés).

Les formations aident ces publics à maîtriser leur budget au quotidien et à accompagner les projets de vie ou des moments cruciaux en matière de gestion financière (reconversion, passage à la retraite etc.). Elles apportent également des réponses sur les

transformations du rapport à l'argent liées aux nouveaux modes de vie (digital, aidants, consommation durable).

En 2025, à travers l'initiative « Finances & Pédagogie » sur le territoire Bourgogne Franche-Comté, plus de 2 700 personnes, dont 2 400 jeunes, ont bénéficié de 163 ateliers interactifs.

De plus, l'année 2025 a permis la mise en place en avant-première d'un partenariat avec les PEP71 : 11 ateliers d'éducation financière adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires des PEP 71 sont prévus.

## **2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière**

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté, avec Parcours confiance et l'institut de microcrédit, propose différentes offres de microcrédit personnel permettant aux personnes exclues du système bancaire d'être accompagnées dans leurs projets et dans la gestion de leur budget. Le microcrédit Parcours Confiance a vocation à financer des personnes qui rencontrent des difficultés financières, en accompagnant des personnes en recherche d'emploi ou confrontées à un accident de la vie, et dont les ressources ne leur permettent pas d'accéder au crédit bancaire classique.

En complément, les Caisses d'Épargne ont pour ambition de développer une offre de produits et services inclusifs en direction de leurs clients fragilisés. Grâce à l'offre Caremakers lancée en 2017 par Renault, l'Action Tank Entreprise & Pauvreté, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et l'Adie, des personnes en difficulté ont pu accéder à un véhicule neuf grâce à une location avec option d'achat financée par un microcrédit.

En 2025, la production de microcrédits personnels s'est élevée à 448 700 € bénéficiant à 111 clients en Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.

## **2.3 Les jeunes et les familles**

Les Caisses d'Épargne s'accordent à être la banque de toutes les générations, en adaptant leurs produits et leurs services aux besoins variés de leurs clients. Une stratégie spécifique est ainsi mise en œuvre pour porter une attention particulière aux familles et aux jeunes clients, de la naissance jusqu'à l'âge de 28 ans.

Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- Pour les enfants jusqu'à 10 ans, l'accent est mis sur le renforcement de l'approche familiale, facilitant l'épargne par l'optimisation des souscriptions via les parcours digitaux pour les enfants de nos clients dès la naissance ;
- L'accélération de la pré-bancarisation à partir de 7 ans, à l'aide de partenariats innovants comme Money Walkie, vise à encourager l'éducation budgétaire et accompagner les familles au fil des évolutions sociétales et des nouveaux besoins ;
- Pour les adolescents de 11 à 17 ans, des initiatives sont mises en place pour faciliter la primo-bancarisation, l'accès au premier moyen de paiement. L'application Ados joue un rôle clé en établissant un lien entre parents et adolescents, tout en intégrant des contenus éducatifs sur la gestion financière afin de préparer les jeunes aux réalités économiques ;
- Pour les jeunes adultes de 18 à 28 ans, des offres adaptées et des programmes relationnels enrichis, incluant des événements marquants pour célébrer des jalons importants (passage à 18 ans, entrée dans la vie active, ...) sont proposées.

## **2.4 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées**

Les majeurs bénéficiant, selon leur degré d'autonomie, d'une mesure de protection juridique ou sociale décidée par un juge des tutelles, impliquent les banques dans la gestion de leurs comptes et de leur patrimoine, en lien avec leur représentant légal. Les Caisses d'Épargne, leader en France sur le marché des personnes protégées, sous tutelle, curatelle et en habitation familiale, proposent des offres répondant à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté favorise l'autonomie des personnes protégées en leur donnant par exemple accès aux cartes bancaires de paiement à consultation systématique de solde, ou à la consultation de compte via une banque à distance adaptée. Le représentant légal du client, qu'il soit un professionnel ou un membre de la famille, dispose également d'une gamme de services aidants à la gestion de ses comptes. Les représentants légaux disposent à la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté d'une expertise dédiée à la gestion de cette clientèle.

## **2.5 L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous**

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe BPCE entend :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer à minima une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

En local, et dans ce cadre, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a travaillé en 2025 sur la brochure tarifaire pour assurer au maximum une accessibilité sur la rédaction des textes, des renvois et des titres. La problématique des couleurs sera l'objet des travaux 2026.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a également réalisé sur 2025 les actions suivantes :

- **Recensement des sites numériques** de l'établissement afin de les rendre « accessibles »
- Nomination d'un **référént accessibilité**.
- Nomination d'un **référént local en charge des réclamations**.
- Définition **d'un plan de formation pour 2026**.
- Envoi de **questionnaires aux éditeurs de solutions IT** pour comprendre leur stratégie en matière d'accessibilité et définir, si besoin, des plans de remédiations.

Dans le but de poursuivre plus en avant cette démarche d'accessibilité numérique, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté prévoit dans son plan d'actions 2026-2027 de travailler sur les thématiques suivantes :

- Achats et relations prestataires : Intégration d'exigences sur l'accessibilité numérique pour les achats de services numériques et définition d'un plan de remédiation/amélioration de l'accessibilité numérique.
- Remédiation : Mise en accessibilité des nouveaux documents numériques, notamment les documents contractuels et précontractuels, en se concentrant sur les critères graphiques.
- Socle de compétences : Révision des processus de recrutement pour les profils liés à l'accessibilité numérique, ajout de compétences techniques spécifiques en accessibilité numérique dans les fiches de poste, et définition d'un plan de formation dédié à l'accessibilité numérique.
- Plan d'actions annuel : Rédaction du bilan de l'année écoulée et élaboration du plan d'actions annuel pour 2027.

- Gouvernance : Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2027.



### 3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

#### 3.1 Garantir une offre transparente

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Ainsi, lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs sont invités à être tout particulièrement vigilants à l'adéquation entre les conditions de commercialisation, le mode/processus de mise à disposition de l'information, et la cible de clientèle visée. De même, le rédacteur d'une documentation promotionnelle doit prêter une grande attention aux canaux de commercialisation envisagés et au caractère approprié de la stratégie de distribution. Toutes les informations, y compris publicitaires, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'appête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.



## 3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

### Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent leur stricte utilisation aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. **En 2025, 88,96% des collaborateurs de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté ont suivi une formation RGPD.**

### Cybersécurité

Le Groupe BPCE renforce sa gestion des risques cyber et informatiques face à des menaces croissantes et à des exigences réglementaires accrues. **En 2025, une politique générale de gestion des risques cyber et informatiques a été adoptée**, définissant son champ d'application, les rôles des acteurs et la gouvernance nécessaire.

La gestion des risques cyber et informatiques est intégrée dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (RCCP) et dans le cadre des risques opérationnels, avec une cartographie consolidée.

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté a désigné un responsable local des risques cyber, garant de l'application des politiques du groupe, de leur adéquation aux exigences locales, de la mise en place de contrôles, de l'évaluation et du suivi des risques, tout en assurant la promotion d'une culture de gestion des risques au sein de l'établissement.

Sur l'année 2025, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté a poursuivi **le déploiement opérationnel du cadre défini par le Groupe BPCE en mettant en œuvre le modèle « TRM » (Technology Risks Management)**. Ce modèle décline localement les orientations de la Direction Sécurité Groupe et organise la gestion des risques cyber et informatiques autour de six grandes taxonomies (cyber, développements et opérations, gouvernance, continuité SI et externalisation IT), elles-mêmes déclinées en politiques Groupe (gestion des risques cyber et informatiques, gouvernance et stratégie informatique, production informatique, projets et développements informatiques, cyber, continuité et externalisation IT).

En articulation avec ce dispositif, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté a renforcé la protection de son patrimoine informationnel par la mise en place d'un dispositif automatisé de prévention et de détection des fuites de données (DLP – Data Leakage Prevention). Ce dispositif s'appuie sur un ensemble de processus, d'organisations et de technologies permettant de contrôler les principaux canaux de communication externes, afin de détecter, prévenir et traiter toute communication non souhaitée d'informations vers des tiers extérieurs au Groupe BPCE.

Dans cette continuité, la CEBFC a également déployé un modèle harmonisé de classification des courriels et des documents, fondé sur des niveaux de sensibilité et de protection adaptés. Ce modèle vise à garantir la sécurité et la confidentialité des informations sensibles, à renforcer la protection des données par des contrôles appropriés, à maintenir une gestion documentaire maîtrisée et à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment au RGPD, tout en contribuant à la sécurisation des échanges avec les clients.



## 06

### Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

- 1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires
- 2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

## VI. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

### 1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

#### 1.1 Promouvoir une culture éthique

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté décline le Code de conduite et d'éthiques du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur treize principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence.
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE, Promouvoir une concurrence libre et loyale.
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes les activités.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2025, 97,4 % des collaborateurs de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté ont suivi la formation.

#### 1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté décline la politique relative au "Dispositif lanceurs d'alerte". Elle précise le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect, ainsi que les personnes qui peuvent lancer une alerte. Une stricte confidentialité des informations recueillies lors d'un signalement est garantie, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des

personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est mentionné à toutes les étapes du traitement de l'alerte.

La procédure est diffusée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions la rendant accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats indique cette possibilité.

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning a accompagné le déploiement de l'outil Whispli en 2023 en CEBFC, précisant notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée. Cette formation est aujourd'hui dispensée au fil de l'eau à tout nouveau collaborateur dans les 6 mois de sa prise de poste.

### 2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

#### 2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les principales règles et dispositifs exposés ci-dessous contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour au minimum tous les deux ans par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA) ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères. Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;

<sup>6</sup> [code-conduite-ethique-fr-new.pdf](#)

- Les relations avec les intermédiaires et partenaires sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE<sup>7</sup> sont déclinées par la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles

## 2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : d'une part prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, et d'autre part assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- **L'évaluation des risques BC-FT** : la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- **La connaissance de la clientèle** : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, afin de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement) ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client ;

- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'exams renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés « Déclarations de soupçons » à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation d'une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. **Au 31 décembre 2025, 94,5 % des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment.**

## 2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clef du dispositif de conformité du Groupe BPCE.

Dans un contexte international marqué par de fortes tensions géopolitiques, la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières. Elle a notamment veillé à ce que ses activités ne contribuent pas, directement ou indirectement, au financement de personnes, d'organisations ou de pays faisant l'objet de sanctions. Cette vigilance participe à la protection du système financier et à la promotion de relations économiques responsables.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le respect des sanctions internationales constitue un engagement fort en matière de responsabilité sociétale. Il reflète la volonté de la CEBFC d'exercer son activité bancaire de manière éthique, prudente et responsable, en contribuant à la stabilité financière et au respect des valeurs fondamentales portées par le Groupe BPCE.

<sup>7</sup> [Éthique et conformité : actions et engagements du Groupe BPCE](#)



**07**

**Note méthodologique**

## VII. Note Méthodologique

---

### Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting des indicateurs concerne les entités suivantes : Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

Crédit photos : Adobe Stock, Pixeyes - Alexandre Niquet, Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté

### Disponibilité

Le rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté est disponible à l'adresse suivante : [Documents & informations | Bourgogne Franche-Comté](#)

### Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### Précisions sur les principaux indicateurs

Dans le cadre de la production des indicateurs liés à l'univers « empreinte propre », qui correspond aux émissions liées à la vie de bureau au quotidien, le Groupe BPCE inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ;
- Scope 3 amont et aval : catégories 1 à 9, conformément à la classification du GHG Protocol.

Les facteurs d'émissions utilisés sont révisés chaque année. Ils sont principalement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME, référence nationale citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).